

Confédération, cantons et communes

Analyses des dangers

Page 7

André Duvillard, délégué au RNS

«Les cantons ont eu l'impression de se faire forcer la main»

Page 4



Canton de Thurgovie

Dialogue sur les risques et les dangers

Page 11

Région Berne plus

Gestion intégrée des risques

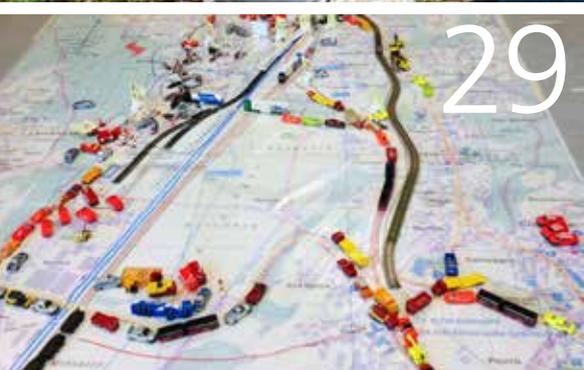
Page 24

Alliance suisse des samaritains

Deux pionniers des premiers secours

Page 32

www.protopop.ch



EDITORIAL 3

PERSONNALITÉ

«Les cantons ont eu parfois l'impression de se faire forcer la main par la Confédération» 4

La sécurité repose sur la coopération d'une multitude de partenaires. Depuis juillet 2012, André Duvillard joue un rôle central dans ce domaine: délégué de la Confédération et des cantons au Réseau national de sécurité, il se voit comme un intermédiaire et un facilitateur.

DOSSIER: ANALYSES DES DANGERS DANS LA PROTECTION DE LA POPULATION

OFPP: Gestion des risques – des bases de planification bien étayées grâce au dialogue 7

En réalisant une analyse nationale des dangers de catastrophes et de situations d'urgence, l'OFPP veille à la planification préventive et à la préparation aux événements.

Canton de Thurgovie: Un dialogue bienvenu sur les risques et les dangers 11

L'administration du canton de Thurgovie a entrepris de dresser un tableau uniforme des risques de catastrophes et d'en évaluer les conséquences possibles.

Maur ZH: Une approche pragmatique et très concrète 14

La commune de Maur a entrepris d'effectuer une analyse des dangers dans le domaine de la protection de la population afin d'être prête en cas d'événement qui entraînerait des dommages importants.

Région Berne plus: Une base solide et transparente 16

En matière de protection de la population, la ville de Berne mise sur une gestion intégrée des risques. Pour ce faire, elle a effectué une analyse systématique des risques l'an dernier.

Tyrol: Autorités et population main dans la main 19

Dans l'analyse de risque qu'il a menée à l'échelle de son territoire, le land autrichien Tyrol a voulu tenir compte du savoir disponible dans les communes.

COOPÉRATION 22

INSTRUCTION 23

POLITIQUE 24

OFPP 25

CANTONS 25

ASSOCIATIONS 30

SERVICE 34

LE DERNIER MOT 35

Chère Lectrice, cher Lecteur,

La maîtrise des catastrophes et des situations d'urgence constitue la tâche centrale de la protection de la population. Nos sociétés modernes étant de plus en plus vulnérables, l'importance de la protection en cas de catastrophe croît en conséquence: les interconnexions toujours plus étroites entre les réseaux ainsi que la vulnérabilité accrue et la densité des infrastructures augmentent d'autant les dommages en cas de catastrophe. C'est un fait largement reconnu, devenu presque un lieu commun.

Pour pouvoir investir à bon escient les moyens financiers limités dont nous disposons, nous avons besoin de données consolidées en rapport aux défis à relever. La planification concrète de mesures de prévention et de préparatifs efficaces doit s'appuyer sur des analyses fondées des risques et dangers existants et ne saurait se satisfaire d'idées abstraites et d'évaluations superficielles.

Aussi l'OFPP procède-t-il régulièrement à des analyses afin de disposer à l'échelon national d'une vue d'ensemble nuancée du potentiel de danger que représentent les catastrophes et situations d'urgence. Ces analyses visent à déterminer l'éventail des dangers potentiels, à en estimer la probabilité d'occurrence ainsi qu'à élaborer des scénarios concrets et à en analyser les effets.

Si la protection de la population relève essentiellement des cantons, ceux-ci peuvent cependant bénéficier directement des travaux de la Confédération en la matière. L'aide-mémoire Kataplan, élaboré par l'OFPP, leur fournit notamment une marche à suivre pour la réalisation des analyses correspondantes au niveau cantonal. Les cantons sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à travailler avec Kataplan. D'autres produits de l'OFPP, tels que l'inventaire des dangers, les dossiers traitant des différents dangers, les rapports portant sur les méthodes et les risques profitent également aux régions, voire aux communes. C'est ce que vous pourrez découvrir au gré des exemples choisis présentés dans ce numéro.

Je vous souhaite bonne lecture.

Christoph Flury

Directeur suppléant de l'OFPP



André Duvillard, délégué de la Confédération et des cantons au Réseau national de sécurité

«Les cantons ont eu l'impression de se faire forcer la main»

La sécurité repose sur la coopération d'une multitude de partenaires, en particulier dans un Etat fédéral comme la Suisse. Depuis juillet 2012, André Duvillard joue un rôle central dans ce domaine: délégué de la Confédération et des cantons au Réseau national de sécurité, il se voit comme un intermédiaire et un facilitateur.

M. Duvillard, quelle importance accordez-vous à la sécurité au sens large?

La sécurité est une tâche centrale de l'Etat. Elle constitue un des éléments clé contribuant à la qualité de vie de la population. Aussi, cela fait de nombreuses années que je m'implique professionnellement dans ce domaine.

Sur le plan privé, vous vous sentez en sécurité?

Oui, car nous vivons dans un pays sûr. Même si certaines tendances peuvent susciter quelques craintes, je persiste à croire que notre système sécuritaire est efficace et à mon avis, nous n'avons pas besoin d'une révolution en la matière. En tant que simple citoyen, je reçois souvent des appels de sociétés qui cherchent à me vendre des systèmes d'alarme et prétendent qu'une telle installation renforcera notre sentiment de sécurité. De telles démarches reposent évidemment sur une demande et dénotent aussi un fort besoin de sécurité de la part de la population.

Pourtant, le thème de la sécurité vous aura accompagné tout au long de votre carrière.

Oui, c'est une sorte de fil rouge. Cela a commencé durant mes études de droit. Ensuite, je suis devenu officier dans l'armée et j'ai passé cinq ans au Proche-Orient comme délégué du CICR. Dans ce contexte, j'ai pu me rendre compte de ce que cela signifie de vivre dans un pays en crise ou en guerre. A partir de 1991, j'ai passé cinq autres années au cœur de la politique de sécurité de la Suisse, en tant que secrétaire des commissions parlementaires consacrées à ce domaine. En 1997, j'ai été engagé comme juriste à la police cantonale neuchâteloise avant d'être nommé par la suite commandant suppléant, puis commandant en 2005. C'est après cinq ou six ans dans la police qu'il m'est apparu que la sécurité resterait mon domaine de prédilection jusqu'au terme de mon activité professionnelle.

Le travail de terrain vous manque-t-il?

C'est la question qui revient le plus souvent. Je me suis engagé corps et âme dans mon travail de policier. Lors de grandes interventions, j'étais toujours sur le front, jour et nuit. Mais après 15 ans de ce régime, le temps était venu d'envisager un changement. J'avais envie de pouvoir plus m'investir dans le domaine de la réflexion stratégique afin de déve-

André Duvillard

Depuis juillet 2012, André Duvillard est le délégué de la Confédération et des cantons au Réseau national de sécurité. Il a été nommé à ce poste par le Conseil fédéral, en accord avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS). Son expérience de juriste, de commandant de police, d'officier de milice et de secrétaire des Commission de politique de sécurité des Chambres fédérales lui assure une vaste connaissance des différentes Commissions de la sécurité nationale. Il a en outre été délégué du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dans différents pays en crise. Agé de 52 ans, il dirigeait précédemment la police cantonale neuchâteloise.

Bilingue, André Duvillard est marié et père de trois enfants. Il vit à Colombier (NE).



«Personne ne renonce de bon cœur à des compétences. Mais aujourd'hui, la coopération s'impose.»

lopper de nouvelles visions en termes de sécurité, intérieure en particulier. Je n'avais guère eu l'occasion jusqu'alors de me pencher sur ces aspects et la fonction de délégué me paraissait une opportunité à saisir. J'étais donc pleinement conscient de ce qui m'attendait: plus d'uniforme, plus de gyrophare, cinq collaborateurs au lieu de 500... Mais, ces treize à quinze prochaines années, j'ai envie d'agir sur un autre plan, soit celui du développement d'une véritable vision de la sécurité. Après quelque six mois d'activité, je me suis bien acclimaté à mon nouvel environnement professionnel et les dossiers auxquels nous nous attelons au sein du Mécanisme de consultation et de coordination du Réseau national de sécurité (MCC RNS) sont passionnants. Le terrain ne me manque donc pas.

Votre bureau est tout près de celui du conseiller fédéral Ueli Maurer. Et en même temps, vous êtes aussi le délégué des cantons...

Je vois mon poste comme une passerelle entre la Confédération et les cantons. Sur le plan administratif, nous sommes rattachés au Secrétariat général du DDPS, mais notre mandant est la plate-forme politique du MCC RNS, qui réunit deux conseillers fédéraux et deux conseillers

d'Etat. La présidence de cette plate-forme change chaque année. Elle est actuellement assurée par le conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser, en charge de la police et des affaires militaires du canton de Berne et ce dans sa fonction de président de la CCDJP. En juillet 2013, il passera le témoin à la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP). Le DDPS est en fait le département fédéral de la sécurité, puisqu'il chapeaute l'armée, les services de renseignement et la protection de la population, autrement dit, les principaux éléments du Réseau national de sécurité. Mais, en tant que délégué de la Confédération et des cantons, je suis l'interlocuteur de tous les partenaires, donc également des cantons qui souhaitent effectivement être mieux représentés. Dès lors, je vois mon rôle comme celui d'un intermédiaire entre eux et la Confédération.

Ce n'est pas la première fois que l'on essaye de coordonner la Confédération et les cantons.

J'ai le sentiment que les cantons ont souvent eu l'impression de se faire forcer la main par la Confédération. A l'époque où je dirigeais la police cantonale neuchâteloise, il m'est arrivé de participer à des séances où il y avait trois

représentants des cantons et quatorze délégués de la Confédération. Cela créait un sentiment de déséquilibre dès le départ.

L'approche paritaire choisie dans la composition des différentes structures du réseau de sécurité et du MCC RNS est certainement un gage de succès du concept. Ma première séance avec la plate-forme politique était aussi la première du conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser. A la fin, celui-ci a déclaré qu'il était pour lui inédit de pouvoir, en tant que ministre cantonal, diriger une réunion à laquelle participent deux conseillers fédéraux. Ce n'est qu'une anecdote, mais elle illustre bien le désir qu'ont les cantons d'être traités sur un pied d'égalité avec les autres partenaires. J'espère que, grâce à sa structure paritaire, cette cinq ou sixième tentative de coordination entre la Confédération et les cantons sera enfin la bonne.

Pourrait-on dire que si tous en appellent à la coordination, personne ne souhaite «être coordonné»?

On peut le dire: personne ne renonce de bon cœur à des compétences. Mais aujourd'hui, la coopération s'impose: lorsque les moyens financiers diminuent, on est bien obligé de rechercher des solutions avec ses partenaires. Et si l'aide de l'armée aux cantons devait se réduire, il faudrait bien compenser cela par une meilleure collaboration. Cela peut déboucher sur la mise en place de structures régionales, dans le domaine de la protection de la population également. Je pense notamment aux centres de renfort régionaux de la protection civile, dont il est question actuellement. Pour moi, l'idéal serait d'harmoniser les structures régionales de la police, de la protection de la population et de l'armée.

Les cantons sont rarement unanimes.

Et c'est bien là leur problème! J'ai souvent entendu, en particulier au niveau de l'armée, qu'il n'est pas rare de recevoir 15, 22 ou même 26 prises de position différentes de la part des cantons concernant les engagements auxiliaires de l'armée. Bien sûr cela fait partie du fédéralisme et il est clair que le canton de Zurich, avec ses 4000 policiers, est confronté à d'autres problèmes et exigences que Fribourg, qui n'en a que 500. Pourtant, les cantons devraient pouvoir se fixer des objectifs communs à moyen terme afin de développer une véritable vision commune. Notez que la Confédération tire profit des désaccords entre les cantons, car cela lui permet aussi d'imposer ses vues plus facilement.

Quels sont les principaux aspects auxquels la nouvelle structure du Réseau national de sécurité doit s'attaquer?

On peut citer notamment tout le domaine des engagements subsidiaires de l'armée, le développement de l'armée, la stratégie de la protection de la population et de la

protection civile 2015+, la prévention ABCN, mais aussi la gestion des nouveaux risques, comme les «cyberrisques». Ce qui compte, pour moi, c'est que nous soyons reconnus comme interlocuteur pour rechercher des solutions aux principales questions de sécurité qui concernent aussi bien la Confédération que les cantons. Mon but est d'apporter des réponses à des problèmes tout à fait concrets. Dès lors, il faut convaincre les partenaires que le MCC RNS apporte une véritable plus-value. Mais là où les structures et les procédures normales fonctionnent, ma présence n'est pas utile.

Vous avez mentionné le rapport sur la stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+.

La protection de la population est l'un des piliers du réseau de sécurité. C'est elle qui est concernée par les dangers prioritaires d'aujourd'hui, à savoir les catastrophes naturelles ou techniques. Il y a 30 ans, le système reposait sur l'armée et la défense. De nos jours, il s'articule sur deux axes: la protection de la population et la sécurité intérieure. Dans ces deux domaines, l'armée fournit une aide subsidiaire.

Pour pouvoir mettre en œuvre la stratégie, il faut prendre des mesures, notamment en matière de service obligatoire. Les sapeurs-pompiers aimeraient intégrer les régimes actuels dans une obligation générale de servir. Il faut renforcer les différents partenaires de la protection de la population, sans nécessairement augmenter leurs effectifs. Je pense à des solutions régionales en matière d'instruction, d'acquisition de matériel, de doctrine d'intervention, etc. D'une manière générale, nous devons renforcer la protection de la population, dont beaucoup pensent qu'elle n'est rien d'autre que la protection civile sous un autre nom.

Comment voyez-vous la protection civile?

J'ai l'impression que ses prestations diffèrent du tout au tout d'un canton à l'autre, d'une commune à l'autre. Elle devrait s'en tenir davantage à sa mission de base. Il faut empêcher les abus. Le système actuel permet aux cantons et aux communes de décider des convocations, mais on ne devrait pas engager la protection civile pour patrouiller dans les rues afin de prévenir les cambriolages, car ce n'est ni son but ni sa mission.

M. Duvallard, nous vous remercions de cet entretien.

Interview:

Kurt Münger

Chef de la Section Communication, OFPP

Pascal Aebischer

Rédacteur en chef de «Protection de la population», OFPP

Analyse nationale des dangers «Catastrophes et situations d'urgence en Suisse»

Des bases de planification bien étayées grâce au dialogue

En réalisant une analyse nationale des dangers de catastrophes et de situations d'urgence, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) veille à la planification préventive et à la préparation aux événements. En 2012, l'OFPP a collaboré avec des experts de la Confédération, des cantons, des communes, des milieux économiques et scientifiques pour analyser une douzaine de dangers et faire la lumière sur leur potentiel de risque.

Les organisations chargées de la maîtrise des catastrophes et des situations d'urgence sont confrontées à un large éventail d'événements puisqu'ils peuvent être d'origine naturelle, technique ou anthropique. Etant donné qu'ils sont tous susceptibles d'avoir des conséquences sur la population et ses bases d'existence, il convient d'organiser à l'avance et de planifier la riposte à de tels dangers. En 2012, l'OFPP a procédé à une analyse approfondie des dangers et des risques afin de dresser un tableau différencié du potentiel de risque des catastrophes et situations d'urgence. Cette étude identifie la palette de dangers, élabore des scénarios concrets, analyse leurs conséquences possibles de façon nuancée et évalue la probabilité d'occurrence du scénario décrit. Point de départ de la planification préventive dans la gestion des catastrophes, ces travaux visent à élaborer des bases de planification fondées sur les risques à l'intention des organisations chargées de la maîtrise des catastrophes et des situations d'urgence. La méthodologie est exposée dans un rapport de méthode et les résultats ont fait l'objet en 2012 d'un rapport sur les risques.

De l'analyse ponctuelle au processus

Ces travaux se mueront à l'avenir en un processus d'analyse continu que l'OFPP entend coordonner, actualiser et développer. L'analyse et les produits s'adressent aux organisations qui planifient et préparent l'intervention en cas d'événement. Durant la phase de préparation, les organisations de crise et les forces d'intervention échangent gé-

néralement avec différents acteurs issus de domaines de compétence divers et variés. Des bases de planification cohérentes et fondées sur une analyse systématique constituent alors un outil de travail précieux pour la préparation commune. Outre le programme de protection des infrastructures critiques (PIC) et le Réseau national de sécurité (RNS), les états-majors cantonaux de conduite et l'état-major fédéral ABCN en sont les principaux destinataires.

L'analyse des dangers se fonde sur une méthode elle-même inspirée de travaux antérieurs menés au sein de la protection de la population mais aussi sur la procédure suivie par d'autres pays. Défini comme une mesure du potentiel de danger d'un événement, le risque se compose des facteurs suivants: probabilité d'occurrence et fréquence (et pour les événements provoqués intentionnellement, la plausibilité) et conséquences négatives sur la population et ses bases d'existence. Le risque d'un danger est déterminé au moyen de scénarios et l'analyse de l'ampleur des dommages se fonde sur douze indicateurs de dommages issus de la Constitution fédérale décrivant les dommages aux personnes, à l'environnement, à l'économie et à la société (biens dignes de protection).

Utilisations multiples des produits élaborés

La première étape a consisté dans l'analyse détaillée de douze dangers. Les experts ont choisi les dangers les plus représentatifs possible, suffisamment variés pour permettre de valider la méthode et pour lesquels il existait

Domaine de dommages	Indicateur	Base dans la Constitution fédérale
Personnes	Décès	Art. 10, 57, 58, 61, 118
	Blessés / malades	Art. 10, 57, 58, 61, 118
	Assistance des personnes dans le besoin	Art. 12, 115
Environnement	Atteinte aux écosystèmes	Art. 74., 76, 77, 78, 104
Economie	Dommages matériels et charges associées à la maîtrise	Art. 61
	Réduction de la capacité économique	Art. 100
Société	Goulets d'étranglement et interruptions de l'approvisionnement	Art. 102
	Restrictions de l'ordre public et de la sécurité intérieure	Art. 52, 185
	Atteinte à la réputation	Art. 54
	Perte de confiance dans l'Etat et les institutions	Préambule, art. 2, 5
	Restriction de l'intégrité territoriale	Art. 58
	Atteinte aux biens culturels (voire perte)	Art. 2, 69, 78

Aperçu des indicateurs de dommages qui ont été utilisés dans l'analyse nationale des dangers de catastrophes et de situations d'urgence et articles correspondants de la Constitution fédérale dont ont été tirés les indicateurs.

du matériel de référence actualisé. La liste n'est cependant pas exhaustive et pourra s'étoffer dans les années à venir. Chaque danger fait l'objet d'un dossier compilant de façon systématique et succincte des informations sur les principaux aspects liés au danger en question. Véritable épine dorsale du dossier, le scénario sert de fondement à l'analyse des risques.

Les dossiers contiennent les connaissances et expériences consolidées des divers organes spécialisés dans le travail des états-majors de crise et de conduite et servent de point de départ à la planification des mesures préventives à la maîtrise des catastrophes et des situations d'urgence (plans d'urgence, planification des ressources et plans d'intervention). Ils peuvent également être utilisés dans le cadre de l'instruction en matière de protection de la population ou de la planification des exercices coordonnés en cas de catastrophe.

Les experts se sont réunis en ateliers (entre cinq et dix spécialistes représentés à chaque fois) consacrés à chaque danger pour évaluer le risque des différents scénarios. En tout, quelque 65 experts de l'administration fédérale, des cantons, des communes ou des milieux économiques et scientifiques ont participé à l'analyse. Les scénarios évoqués dans les dossiers sur les dangers et les profils de conséquences ont par ailleurs été validés par des représentants des (ré)assurances lors d'un atelier d'une demi-journée.

Des dossiers sur les dangers au diagramme des risques

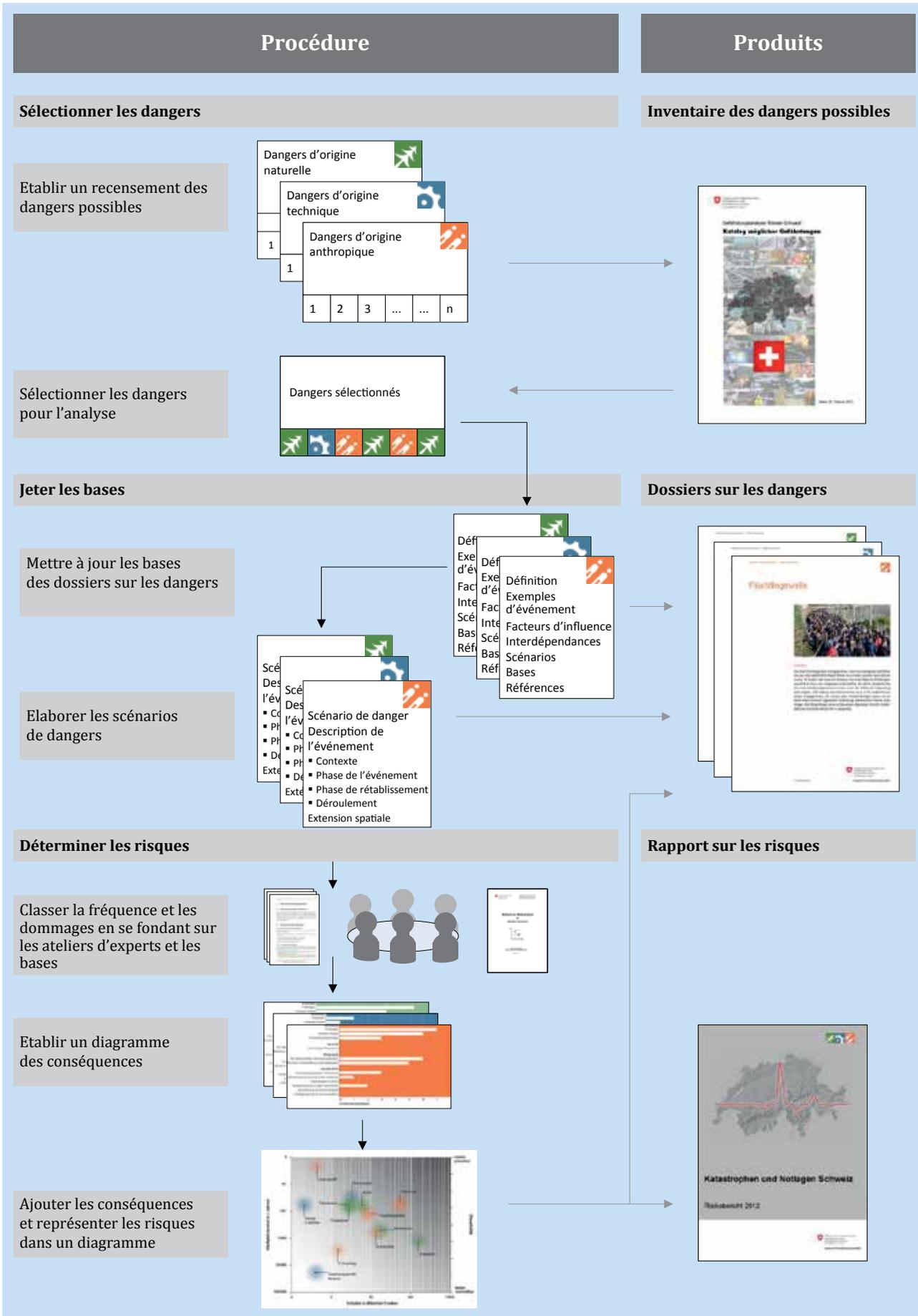
Les résultats de l'analyse de l'ampleur des dommages et de la fréquence et / ou de la plausibilité relatifs aux douze scénarios ont finalement été compilés dans un diagramme des risques. Ce dernier démontre que sur les

douze dangers donnés, le scénario d'une pandémie représente le risque le plus élevé pour la Suisse. Il est suivi par les scénarios «Séisme» et «Défaillance de l'approvisionnement en courant électrique». Avec les dossiers sur les dangers, le diagramme des risques constitue une base décisionnelle solide, transparente et claire pour la gestion des catastrophes en Suisse.

Les scénarios de dangers et l'évaluation des risques ont été élaborés en commun par les experts de la maîtrise des événements et de la prévention dans le cadre d'exposés et d'ateliers. Cette collaboration a été fructueuse. Elle a en effet permis de rassembler efficacement une multitude d'informations, de savoir-faire et d'expériences à des fins d'analyse et d'évaluer systématiquement le risque d'un scénario sur la base de ces données.

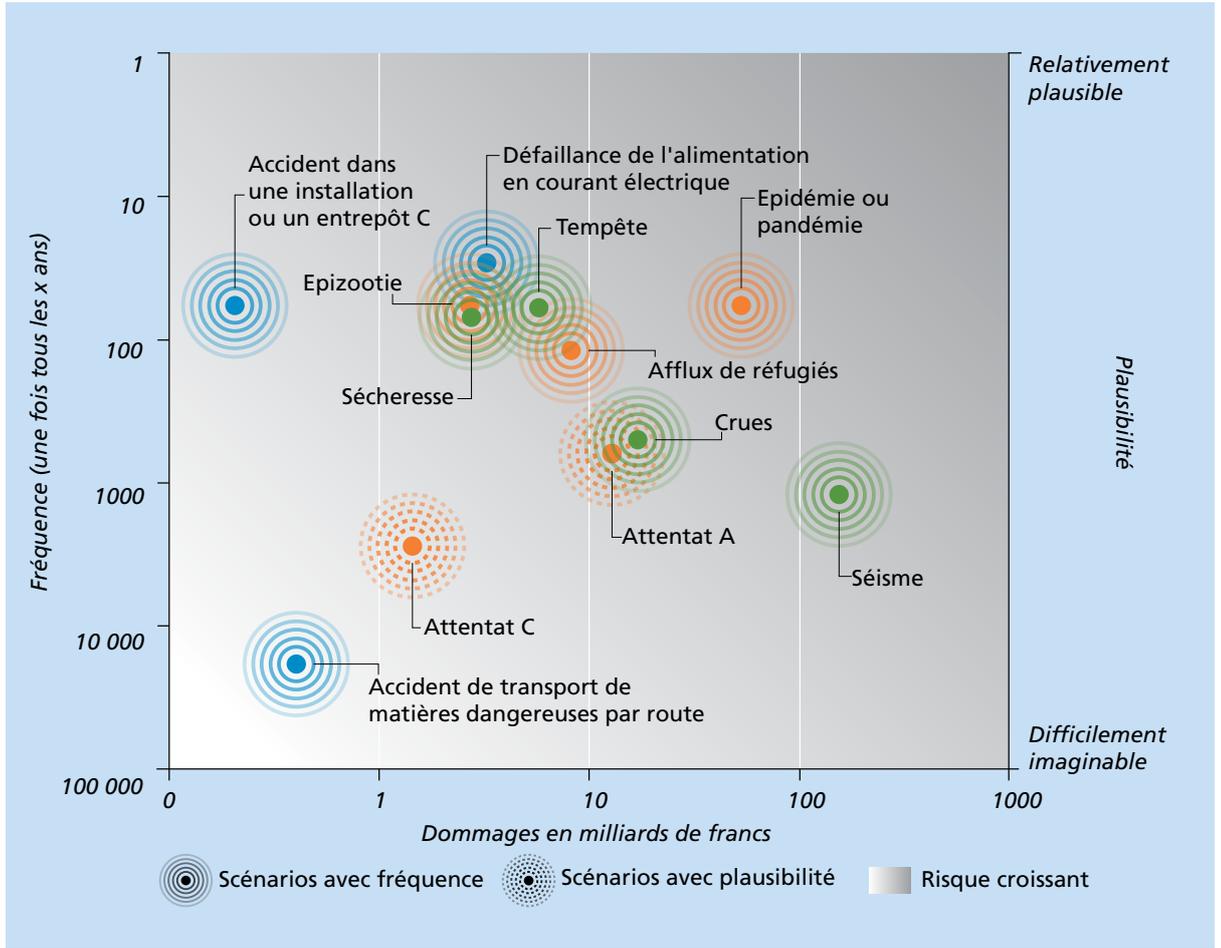
Un dialogue sur les risques éprouvé

Les ateliers ont non seulement permis de collecter des informations sur les conséquences et l'ampleur des dommages, véritable condensé des connaissances techniques sur les dangers examinés, mais aussi de procéder à des analyses ciblées sur certains indicateurs de dommages. Ainsi, pour le développement de la protection civile, on s'est livré à une comparaison de l'indicateur de dommages «Assistance des personnes dans le besoin» afin de démontrer quelles charges étaient associées à quel danger. Le dialogue mené dans le cadre de l'analyse nationale favorise également une discussion sur les dangers à caractère interdisciplinaire et intervenant à un stade précoce. C'est en effet grâce au dialogue et à la collaboration entre les acteurs des milieux économiques, scientifiques et les autorités que la Suisse gagnera en compétence dans la gestion de certains dangers et améliorera le réseautage.



Déroulement des étapes de travail de l'analyse nationale des dangers et produits en résultant.

Diagramme des risques. Il illustre les risques des douze scénarios de dangers examinés. Plus le scénario se dirige vers le haut et vers la droite, plus le risque est considéré comme élevé. Les événements provoqués intentionnellement sont classés suivant leur plausibilité (échelle de droite, en pointillé), les autres suivant leur fréquence (échelle de gauche, en cercles). Les dommages se composent des indicateurs de dommages et sont monétarisés, c'est-à-dire que tous les indicateurs de dommages ont été convertis en unité monétaire à des fins de comparaison. Les dangers d'origine naturelle sont représentés en vert, ceux d'origine technique en bleu et ceux d'origine anthropique en orange.



L'analyse réalisée, les résultats et les produits (inventaire des dangers, dossiers sur les dangers, rapport de méthode et rapport sur les risques) constituent un point de départ solide à une procédure systématique en matière de gestion nationale des catastrophes. Les étapes de travail sont structurées de manière à s'inscrire désormais

dans un processus de travail continu et planifiable. D'ici 2015, la méthode élaborée devrait permettre d'examiner près de 21 autres dangers dans le cadre d'ateliers puis de les intégrer à l'analyse. Cette approche élargira et développera progressivement cet aperçu fondé sur les risques des catastrophes et situations d'urgence en Suisse.

Révision et développement des scénarios de référence

Parallèlement à la réalisation de l'analyse nationale des dangers de catastrophes et de situations d'urgence en Suisse, la Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC) a chargé l'OFPP de réviser et développer les scénarios de référence ABC existants. Les deux analyses recourent à la même méthode, à la même métrique et aux mêmes scénarios de départ (tels que le dimensionnement de la source de danger et le déroulement de l'événement). Mais tandis que les dossiers sur les dangers assortis des scénarios s'adressent principalement à des généralistes siégeant dans des états-majors interdisciplinaires, les scénarios de référence sont portés, eux, à l'attention des spécialistes concernés (comme le chimiste cantonal ou le préposé à la protection B) et comportent donc également des informations techniques.

Stefan Brem

Chef de la Section Analyse des risques et coordination de la recherche, OFPP

Markus Hohl

Collaborateur scientifique de la Section Analyse des risques et coordination de la recherche, OFPP

Pour en savoir plus:

Méthode d'analyse des risques de catastrophes et de situations d'urgence en Suisse (rapport de méthode) (disponible uniquement en allemand)

Rapport sur les risques 2012: catastrophes et situations d'urgence en Suisse (disponible uniquement en allemand)

Analyse des dangers dans le canton de Thurgovie

Un dialogue bien-venu sur les risques et les dangers

Les intempéries, les épidémies et les pannes techniques peuvent à chaque instant remettre en question le confort de notre vie quotidienne. L'administration du canton de Thurgovie a entrepris de dresser un tableau uniforme des risques et d'en évaluer les conséquences possibles. L'analyse cantonale des dangers devrait être achevée d'ici à l'été.



Ermatingen lors des crues du lac de Constance en 1999.

Le canton de Thurgovie est connu loin à la ronde pour ses fraises, son jus de pomme et ses magnifiques points de vue sur le lac de Constance et les Alpes. Cependant, il ne faudrait pas se laisser leurrer par l'attrait de sa situation et la douceur de sa topographie: ce canton est lui aussi exposé aux risques de la vie moderne et au déchaînement de la nature. «Certes, nous ne courons aucun risque d'avalanches. Par contre, nous devons régulièrement lutter contre des eaux en crue», explique Michel Sennhauser, responsable du service de la protection de la population à l'Office cantonal de la protection de la population et de l'armée (Amt für Bevölkerungsschutz und Armee, ABA). L'événement du siècle, survenu il y a quatorze ans, est encore présent dans toutes les mémoires: en 1999, le lac de Constance avait débordé et les villes et les communes riveraines étaient restées sous l'eau pendant des semaines. La plupart des habitants en ont été quittes pour la peur; l'assurance cantonale des bâtiments a toutefois dû déboursier plus de 20 millions de francs pour couvrir les dégâts. Depuis que le niveau des eaux est mesuré, la situation n'avait été plus dramatique qu'à une seule reprise: selon la chronique de la ville de Constance, l'inondation du printemps 1817 fut si grave qu'elle provoqua une famine dans la région. Cette catastrophe avait été la conséquence d'une fonte des neiges particulièrement abondante due au fait que, l'année précédente, toute l'Europe avait connu une année pratiquement sans été, une éruption volcanique en Asie ayant assombri l'atmosphère terrestre pendant plus d'une année.

L'histoire nous l'enseigne, les catastrophes locales résultent souvent de causes plus générales. Et, en raison du développement considérable des échanges commerciaux et de la circulation des personnes au niveau planétaire, le risque de tels événements a augmenté de manière dramatique. «Nous avons recensé de manière détaillée 21 dangers pouvant survenir suite à des événements, à des crises ou à des pannes techniques qui auraient lieu ailleurs», répond Michel Sennhauser quand on lui demande d'estimer les risques courus par le canton de Thurgovie. Ce canton de Suisse orientale pourrait ainsi être rapidement confronté à une situation critique si des épidémies animales se diffusaient d'est en ouest du continent ou que des ouragans en Europe centrale détruisaient les réseaux à haute tension et arrachaient les lignes d'EKT, qui fournit l'électricité au canton. Parmi les autres dangers pris au sérieux par les responsables thurgoviens, citons encore la canicule, les incendies de forêt, des incendies de grande ampleur, un afflux massif de réfugiés et les pandémies.

Une systématique unique en son genre

Il y a deux ans, le Conseil d'Etat a chargé l'ABA d'envisager les variantes de risques les plus graves. Car la loi prescrit que, pour pouvoir gérer une situation exceptionnelle, il convient d'effectuer une analyse de tous les risques et de

les présenter d'une manière systématique sous la forme d'un catalogue uniforme des dangers compréhensible pour l'ensemble des organisations de crise et d'intervention. Michel Sennhauser, le responsable du projet, décrit ainsi la tâche qui lui est confiée: «Nous devons envisager le pire tout en restant réalistes.» Il convient de répondre à toutes les questions qui se posent: à combien pourrait s'élever le nombre de victimes? Et le montant des dégâts? D'où la nécessité de recourir à des experts. Michel Sennhauser a donc fait appel aux compétences de l'administration et organisera des ateliers jusqu'à l'été pour permettre aux services et aux départements cantonaux concernés de procéder à des échanges interdisciplinaires sur ces questions.

La préparation des travaux a bien avancé: la collaboratrice scientifique de Michel Sennhauser s'est consacrée pratiquement exclusivement, ces derniers mois, à la collecte de toutes les données possibles et imaginables en vue de la préparation de dossiers détaillés présentant les divers risques de manière compréhensible. «Nous sommes pratiquement prêts en ce qui concerne les dangers naturels; en revanche, nous avons encore du pain sur la planche pour ce qui est des dangers sociaux et techniques», juge Michel Sennhauser. Le service thurgovien de la protection de la population a pu, ce faisant, se fonder d'une part sur les bases mises à disposition par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), à savoir l'aide-mémoire KATAPLAN et les produits issus de l'étude KATARISK «Catastrophes et situations d'urgence en Suisse» et de l'analyse nationale des dangers «Risques Suisse». D'autre part, tous les services administratifs concernés «ont lu, commenté et vérifié la plausibilité de chacun des scénarios envisagés», selon les termes du responsable de projet.

Des ateliers à forte valeur ajoutée

L'appréciation des risques représente, par contre, une inconnue dans la mesure où elle est souvent le résultat d'une perception subjective. Même les spécialistes ont de la peine à se mettre d'accord sur les dommages potentiels et la fréquence à laquelle ils peuvent survenir. Heureusement, les expériences faites par Michel Sennhauser sont positives: jusqu'à quinze personnes ont participé à chacun des quatre ateliers qu'il a déjà organisés, et les discussions suscitées sont restées dans des limites raisonnables puisque «il n'y a jamais eu besoin de plus de deux heures pour aboutir à un consensus sur l'ampleur de la menace évoquée.»

Certes, certains participants ont eu d'abord de la peine à répondre à des questions d'évaluation nouvelles pour eux. Mais, au final, les discussions ont toujours débouché sur des résultats acceptés par tous. A titre d'exemple, le dossier portant sur les menaces d'inondation provenant du lac de Constance prévoit désormais, dans son scénario du pire, qu'en plus de restrictions à la vie normale ou de problèmes d'approvisionnement, il convient malheureusement de

s'attendre également à des pertes humaines en raison «d'accidents lors des interventions de sauvetage». Cette analyse est l'un des enseignements tirés de l'inondation survenue quatorze ans auparavant: avec une fonte des neiges et des intempéries à peine plus importantes qu'en 1999, le scénario-catastrophe prévoyait que les inondations pourraient durer plus de 60 jours. Dans le scénario du pire d'une panne générale d'électricité, la crise dure moins d'une semaine. Néanmoins, elle provoquerait une situation d'extrême urgence en raison de la pénurie de l'approvisionnement et d'une population

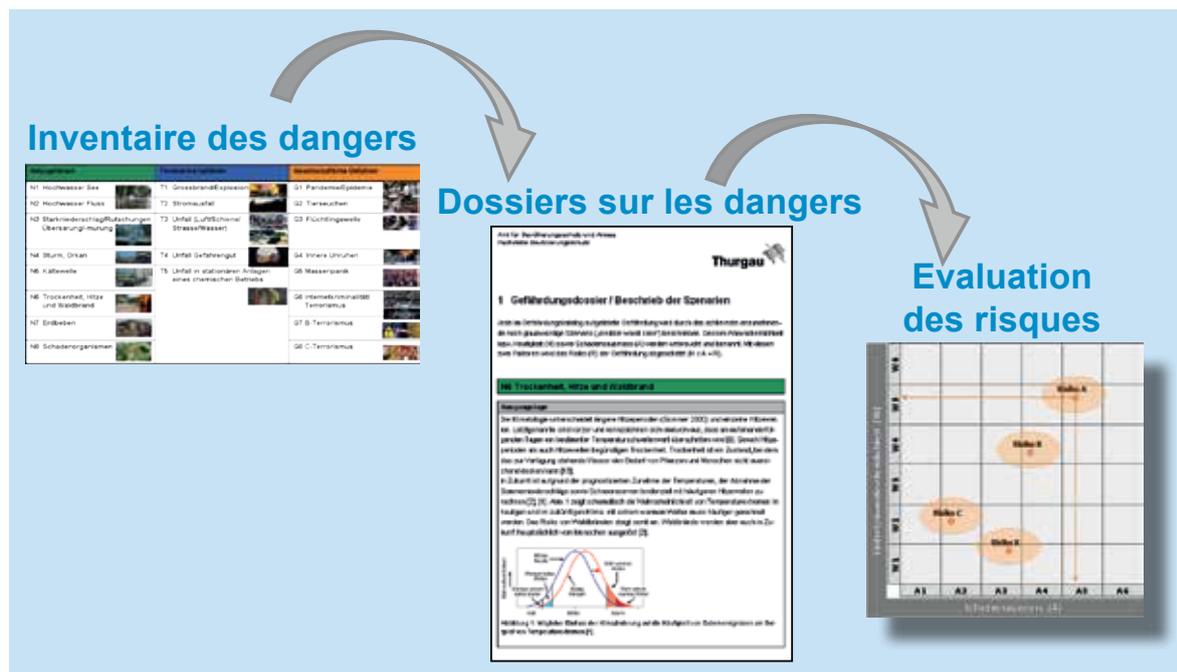
apeurée, ce qui nécessiterait un engagement policier accru. En outre, il faudrait ensuite de nombreuses semaines pour remédier à toutes les conséquences de la panne sur l'environnement et la vie économique.

Le dernier atelier qui sera organisé permettra de procéder à l'évaluation du dernier cinquième des scénarios de risques. Michel Sennhauser se montre confiant quant à la réussite de l'ensemble du projet: «Cette première évaluation globale nous aidera à réduire encore les risques couverts par le canton de Thurgovie.»

Ces discussions sur des événements à peine imaginables ont également profité aux spécialistes de l'administration cantonale. L'écho suscité par les ateliers est très positif. Comme le souligne Michel Sennhauser, «les échanges interdisciplinaires ont été jugés fructueux et le fait que les discussions aient été pilotées par un coach externe a été un grand avantage.»

Réalisation d'une matrice colorée

Toutefois, il reste encore à réaliser la partie la plus importante de cette analyse cantonale de risques: les 21 scénarios de danger envisagés doivent être tous reportés sur une matrice colorée quadrillée qui permettra de pondérer les risques du point de vue qualitatif. Ainsi, un risque jugé plutôt mineur figurera dans la zone verte, en bas à gauche de la matrice. Le long de la diagonale, les scénarios seront ensuite classés en fonction de l'ampleur des dégâts potentiels et de la probabilité d'occurrence de l'événement: les scénarios figurant dans la partie en haut à droite du schéma, en rouge, sont ceux qui risquent à la fois de provoquer le plus de dommages et de survenir avec la plus grande probabili-



Étapes de l'analyse des risques du canton de Thurgovie

té. Des exemples d'autres cantons montrent que ce sont les dangers sociaux et techniques, tels que les problèmes d'approvisionnement en énergie ou les épidémies chez les humains ou les animaux, qui recèlent le plus grand potentiel de risque. En ce qui concerne les dangers naturels, il convient de prendre en considération le changement climatique parce que son influence sur les risques d'intempéries est loin d'être négligeable. C'est le groupe de projet placé sous la direction de Michel Sennhauser qui procédera lui-même au classement des risques.

La répartition des scénarios dans les différentes cases de la matrice colorée ne sera pas le seul résultat tangible de l'analyse des dangers réalisée à l'échelle cantonale. En effet, le dossier sera complété par les constats résultant de l'identification des points faibles et des recommandations en vue d'une diminution accrue des risques avant d'être remis au Conseil d'Etat. «Si des adaptations sont nécessaires sur le plan organisationnel ou sur celui de l'instruction des éléments d'intervention, il faudra en effet une décision politique», explique Michel Sennhauser. D'autres organes se pencheront ensuite sur l'appréciation systématique des risques effectuée par le canton de Thurgovie puisqu'elle intéresse également les 80 communes du canton, qui devront adapter l'analyse faite par le canton aux conditions locales. La discussion des risques locaux et des causes globales se poursuivra prochainement au sein des douze états-majors de conduite régionaux.

Paul Knüsel
journaliste

Maur ZH: La sécurité au niveau communal

Une approche pragmatique et très concrète

Ce sont les communes qui supportent les conséquences directes d'événements extraordinaires. Celle de Maur a entrepris d'effectuer une analyse des dangers dans le domaine de la protection de la population afin d'être prête en cas d'événement qui entraînerait des dommages importants.

Maur, qui compte cinq subdivisions et près de 9500 habitants, est située entre le Greifensee et le Pfannenstiel, à un quart d'heure de voiture de Zurich. La vie dans cette commune encore campagnarde s'y déroule paisiblement, loin de toute pensée de catastrophes ou de situations d'urgence. Et pourtant, il n'y a pas si longtemps, des intempéries ont provoqué une inondation et la tempête Lothar y a laissé son empreinte.

L'objectif: être prêt!

En cas de crise ou de catastrophe, les communes sont, selon le type et l'ampleur de l'événement, elles aussi appelées à assumer leur part de responsabilité à côté de la Confédération et des cantons. Avec leurs éléments d'intervention, elles supportent les conséquences directes d'événements exceptionnels. Dans le canton de Zurich, la loi sur la protection de la population oblige les communes

à former un état-major de conduite et à se préparer à des situations extraordinaires.

A Maur, les autorités communales ont confié cette mission à la commission de sécurité. Présidée par le responsable du département de la sécurité, cette dernière comprend des représentants des sapeurs-pompiers, de la protection civile et de l'administration communale. Par chance, elle compte en outre un professionnel du domaine, qui peut faire bénéficier cette dernière de ses connaissances étendues. Le cas échéant, la commission peut également faire appel à des spécialistes et à des conseillers externes. La commune a donc mis sur pied la structure de direction exigée par la loi. Par ailleurs, elle a cherché à identifier les dangers et les risques potentiels afin de prévoir les mesures adéquates pour faire face à une catastrophe ou à une situation d'urgence. Pour la commission de sécurité, il était acquis dès le départ qu'il fallait opter pour une démarche pragmatique qui tienne compte des ressources disponibles, une approche qui n'empêche pas de chercher à travailler de manière systématique et détaillée pour apporter une véritable plus-value à la commune.

Selon les méthodes de l'OFPP

Les travaux réalisés se fondent sur les méthodes de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP). Il s'agit d'établir une liste d'événements dommageables possibles à partir de l'analyse nationale des dangers «Risques Suisse». Celle-ci répertorie les événements qui touchent le plus fréquemment des espaces urbains et certains scénarios peuvent également concerner la commune de Maur, qu'il s'agisse de la chute d'un avion qui approche l'aéroport de Kloten par le sud ou d'un accident ferroviaire sur la ligne du Forchbahn. Les conséquences et



Le village de Maur, sur les rives du Greifensee, une des cinq localités de la commune du même nom, vit paisiblement, même s'il a déjà subi des catastrophes naturelles.

Fréquent (une fois tous les 10 ans, voire plus fréquemment)	7 <ul style="list-style-type: none"> • Chutes de neige abondantes • Verglas important/pluies givrantes 	8 <ul style="list-style-type: none"> • Intempéries (tempête, grêle, fortes pluies, orage) 	9
Plutôt rare (d'une fois tous les 10 ans à une fois par siècle)	4 <ul style="list-style-type: none"> • Vague de froid • Sécheresse • Canicule • Mise hors service du réseau d'approvisionnement en gaz • Mise hors service des infrastructures d'information et de communication • Pression due aux requérants d'asile, vague de réfugiés • Epidémie animale 	5 <ul style="list-style-type: none"> • Accident de la route • Inondation • Eroulement d'un bâtiment • Incendie / explosion d'un bâtiment • Panne d'électricité et d'approvisionnement en eau • Mise hors service de l'infrastructure de distribution d'eau 	6 <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de maladies infectieuses pour l'homme
Très rare (moins d'une fois par siècle)	1 <ul style="list-style-type: none"> • Incendie de forêt 	2 <ul style="list-style-type: none"> • Tuerie • Vague de froid • Accident impliquant un train de passagers • Accident routier impliquant un transport de produits dangereux • Accident impliquant un bateau transportant des passagers • Chute d'un avion 	3 <ul style="list-style-type: none"> • Tremblement de terre • Accident dans une centrale nucléaire en Suisse ou à l'étranger • Attaque militaire contre la Suisse
	Conséquences restreintes	Conséquences de moyenne importance	Conséquences très graves

La matrice de risques de la commune de Maur.

la probabilité des événements ont été évalués à l'aide d'une organisation matricielle. Mais il ne suffit pas d'évaluer les risques pour être prêt à affronter une catastrophe ou une situation d'urgence, raison pour laquelle il convient de préparer des aide-mémoire sur les différents dangers. Ces derniers sont établis conformément aux prescriptions de l'OFPP découlant de l'étude KATARISK «Catastrophes et situations d'urgence en Suisse» et de l'analyse cantonale des dangers KATAPLAN. Un scénario de référence a été défini pour chaque danger. Envisageant le pire, il comprend des informations sur des événements comparables et livre des chiffres et des informations spécifiques pour la commune. Jusqu'à présent, six aide-mémoire ont été mis au point, et d'autres sont en cours d'élaboration.

Avec le soutien de spécialistes externes

Cette année, une discussion approfondie des divers risques a débuté. Le scénario d'une panne générale d'électricité a été le premier envisagé. Des spécialistes d'EKZ, la société d'électricité du canton de Zurich, sont venus expliquer comment la commune est approvisionnée en électricité et quelles seraient les conséquences d'une panne d'une certaine durée.

Une fois que les divers scénarios auront été élaborés dans le détail, un registre des dommages sera établi. Il comprendra une présentation systématique des conséquences possibles d'un événement pour Maur et présentera non seulement les ressources dont dispose la commune, mais aussi les déficits dont elle souffre.



L'inondation de 1999.

Le processus est aussi important que le résultat

A l'avenir, les aide-mémoire et le registre des dommages devraient répertorier toutes les menaces potentielles. Le processus pour y arriver est aussi une fin en soi, car la discussion des différents dangers apporte énormément aux différentes parties concernées, avec la certitude que la commune de Maur est de mieux en mieux préparée à affronter une éventuelle catastrophe ou une situation d'urgence.

Felix Senn

Responsable de la sécurité et président de la commission de sécurité de la commune de Maur

Analyse des dangers de la région Berne plus

Une base solide et transparente

En matière de protection de la population, la ville de Berne mise sur une gestion intégrée des risques. Pour ce faire, elle a effectué une analyse systématique des risques l'an dernier. Parmi les 138 menaces possibles, 40 ont été estimées pertinentes et réparties en 14 groupes.

«Un organe de conduite doit trouver des réponses aux menaces existantes», affirme Franz Bachmann, commandant du corps de sapeurs-pompiers de la ville de Berne et chef de l'organe de conduite de la région Berne plus. Il ne faut pas attendre une catastrophe pour chercher des solutions; l'organe de conduite devrait plutôt se préparer aux dangers et aux risques possibles en situation normale déjà. Pour y parvenir, il devrait disposer d'une base solide et transparente.

C'est justement dans une ville telle que Berne que ces préparatifs sont importants: «En cas de panne d'électricité, la situation s'aggrave rapidement.» Par rapport aux régions rurales, Berne dispose d'une infrastructure étendue, comprenant entre autres une gare centrale, plusieurs hôpitaux et des instituts de recherche. La ville accueille aussi régulièrement des manifestations de grande ampleur, en particulier dans le domaine du sport, qui doivent se dérouler sans accroc. «En outre, son statut de capitale ajoute des menaces particulières: des conférences internationales s'y déroulent et, en plus de la direction politique de notre pays, Berne héberge également de nombreuses ambassades.» Les conflits ayant lieu dans d'autres régions du monde peuvent donc rapidement concerner Berne.

Gestion intégrée des risques

La décision d'effectuer une nouvelle analyse des dangers plus étayée a été prise en été 2010. Dans le domaine de la protection de la population, Berne aspirait à une gestion intégrée des risques, ce qui nécessite un processus cyclique continu, alliant prévention, gestion et régénération. Il existait certes déjà une analyse des risques pour la ville, qui correspondait aux prescriptions cantonales mais n'était pas suffisamment étayée et révélatrice pour la gestion intégrée des risques. De plus, la région d'intervention de l'organe régional de conduite (OReC) a été étendue aux communes voisines de Bremgarten et Frauenkappelen le 1^{er} janvier 2011. Les inventaires des menaces de ces

communes n'étaient que partiellement adaptés à une gestion intégrée des risques.

Tandis que l'analyse des dangers bernoise de 2006 reposait encore en grande partie sur des valeurs estimées, la nouvelle analyse a été élaborée à partir d'une base scientifique. «Le but était de représenter les dangers sur des fiches d'information compréhensibles. En outre, les particularités de la région Berne plus et les dangers qui en résultent devaient être indiqués avec davantage de transparence», explique Franz Bachmann. Dans ce but, le chef de l'OReC voulait choisir une base systématique et novatrice, comme cela avait été le cas dans des travaux similaires à l'échelle du canton ou de la Confédération.

En principe, on procède selon la méthode KATAPLAN. KATAPLAN est un document que l'Office fédéral de la protection de la population a élaboré pour servir de guide aux travaux concernés à l'échelon cantonal. Le processus d'identification des dangers pertinents se compose de cinq étapes:

- identifier les dangers;
- se concentrer sur les dangers pertinents pour l'OReC de la région Berne plus;
- décrire les scénarios;
- évaluer la fréquence et l'ampleur des dommages;
- représenter les risques.

138 dangers possibles, 14 groupes de dangers

Lors de la première étape, on a identifié 138 dangers possibles. Le «catalogue des dangers» de l'OFPP a servi de base utile. On a aussi pris en compte des événements trouvant leur origine à l'extérieur de la région Berne plus (comme la rupture d'un barrage dans l'Oberland bernois), mais qui auraient des conséquences importantes pour les habitants, les bases d'existence et les valeurs matérielles du territoire des trois communes. La sélection ainsi obtenue se composait de 40 dangers pertinents dont chacun a fait l'objet d'une fiche d'information, toujours structurée selon le même modèle:



Les manifestations de masse représentent un danger potentiel que les autorités chargées de la sécurité d'une ville – a fortiori d'une capitale – doivent gérer. Photo: les supporters néerlandais lors de l'EURO 2008.

- brève description d'un scénario de référence grave;
- documentation du scénario, comportant d'un côté les sources (documents scientifiques, avec notes bibliographiques) et de l'autre les informations générales (exemples d'événements, hypothèses, évaluations, etc.);
- informations spécifiques concernant la région fournies par des services spécialisés;
- estimation de la fréquence et de l'ampleur des dommages des scénarios de référence, répartis en différentes classes.

Dans la première phase de classement, les travaux ont pris en considération les expériences dont on disposait: «Nous nous sommes appuyés sur des analyses des cantons et d'autres villes, ainsi que sur les précédentes analyses des dangers de la ville de Berne. Mais à partir de là, les 40 dangers pertinents et surtout la documentation des scénarios ont nécessité un travail méticuleux et totalement nouveau», déclare Franz Bachmann. Le plus long

et le plus difficile a surtout été d'élaborer des bases dans les nouveaux domaines tels que le cyber-terrorisme. Les 40 dangers ont ensuite été répartis dans 14 groupes, en fonction de leur cause, du déroulement de l'événement et de ses conséquences. Ce classement a permis aux responsables du projet d'augmenter la clarté et de simplifier les planifications futures en dessinant des axes principaux.

L'organe régional de conduite mis à contribution

Afin de tenir un cap systématique et méthodique, on a mandaté une société de conseil spécialisée dans la gestion des risques. On a également mis à contribution l'OREC: «Grâce aux analyses des dangers d'autres régions et des cantons, nous savions que le processus d'élaboration est tout aussi important que les résultats eux-mêmes. Pour nous, il était donc essentiel d'impliquer l'OREC autant que possible», explique Franz Bachmann. Lors des journées de travail d'état-major, les membres de l'OREC ont pu se familiariser avec les dangers, de manière



Les dangers naturels apparaissent comme les plus à même d'entraîner une intervention de l'organe de conduite de la région Berne plus. Photo: crues de l'Aar en 2005.

réfléchi et systématique. «C'est là que sont nées les premières réflexions concernant des mesures visant à limiter les risques. En outre, les membres de l'organe de conduite ont bénéficié des connaissances de base en matière de gestion des risques qui leur ont été transmises. On a ensuite vérifié la pertinence des résultats avant que ces derniers ne soient traités au sein de plusieurs groupes spécialisés dans différents dangers. Selon les situations, de nombreux services et spécialistes ont apporté leur contribution pour obtenir une appréciation complète des risques propres à la région de Berne.

Franz Bachmann souligne deux conclusions dont les responsables de projets similaires devraient tenir compte: «La prévention des catastrophes doit être systématique. Et il faut absolument s'appuyer sur les connaissances particulières – celles des spécialistes, mais aussi les connaissances locales.»

Un large éventail de dangers

Les résultats de l'analyse? «La région de Berne recèle un éventail de dangers plus large que la moyenne», déclare le chef de l'OREC. Elle regroupe en effet non seulement les dangers urbains typiques, mais aussi ceux des régions rurales. De plus, de par son statut de capitale, Berne est particulièrement exposée aux dangers sociaux. «L'analyse des dangers confirme les appréciations antérieures, mais elle est plus concrète, plus complète et plus transparente.»

Les dangers naturels – intempéries et inondations – apparaissent comme les plus à même d'entraîner une intervention de l'OREC. L'optimisation de la protection contre les crues, en cours depuis 2006 sur les rives de l'Aar à Berne, s'avère donc «totalement fondée», souligne Franz Bachmann. Le risque élevé de maladies infectieuses prouve également que le plan détaillé en cas de pandémie en ville de Berne a tout lieu d'être. Il en est de même pour les mesures globales de prévention et de préparation des organisations partenaires de la protection de la population dans le domaine des dangers d'origine sociale, en particulier celles qui sont mises en œuvre lors de manifestations majeures.

Toutefois, des dangers d'origine technique apparaissent également, en particulier avec la panne de l'infrastructure d'alimentation (électricité, chauffage urbain, gaz, eau). A cet égard, justement, l'analyse a montré qu'une bonne interaction des organisations privées et publiques est essentielle. La participation, par exemple, d'«Energie Waser Bern» a parfois permis une appréciation claire des risques et restera nécessaire dans les prochaines étapes de la prévention.

Encore du pain sur la planche

L'analyse des dangers est terminée depuis avril 2012. «Elle ne constitue cependant qu'un premier pas dans le contexte de la gestion intégrée des risques et représente un état des lieux complet des catastrophes et des situations d'urgence pertinentes pour la région Berne plus», souligne Franz Bachmann. Pour limiter davantage encore les risques, des mesures supplémentaires sont requises. Le chef de l'OREC considère que l'introduction d'un manuel de conduite et d'information KATANOT (qui fixe quelle organisation de la protection de la population prend la direction de quel type d'événement) constitue un résultat extrêmement positif de l'analyse des dangers. D'autres mesures de réduction des risques, axées sur le matériel, le personnel, l'organisation mais aussi sur la culture, doivent être définies au cours des prochaines étapes du projet de gestion intégrée des risques et être proposées aux autorités politiques afin que celles-ci les mettent en œuvre.

Franz Bachmann est convaincu par la procédure choisie: «L'investissement important a été payant. On dispose maintenant d'une analyse globale pour la ville de Berne, qui constitue une bonne base pour les prochaines étapes de la gestion globale des risques.»

Pascal Aebischer

Rédacteur en chef de la revue «Protection de la population», OFPP

Analyse des risques dans le land Tyrol

Autorités et population main dans la main

Dans l'analyse de risque qu'il a menée à l'échelle de son territoire, le land autrichien Tyrol a voulu tenir compte du savoir disponible dans les communes. Réunies dans des ateliers, la population locale, les forces d'intervention et les organisations des autorités ont pu faire état de leurs connaissances détaillées. Cette approche a amélioré les résultats des modélisations et des analyses, lesquelles ont été mieux acceptées.



Le potentiel de risque est omniprésent.

Ces dernières décennies, les possibilités techniques ont connu un essor spectaculaire dans le domaine de la modélisation des processus de risque. Le land Tyrol a lui aussi utilisé ces percées pour réaliser de nombreux dispositifs et prestations en la matière. Il a par exemple délimité des zones de danger de crue et d'avalanche menaçant la zone urbanisée et lancé un service professionnel de prévention d'avalanches incluant un système d'alerte adéquat. Couvrant l'ensemble du territoire, des systèmes d'alerte précoce en cas de crue, de tremblement de terre et de rayonnement radioactif ont été installés.

Tous ces dispositifs techniques sont des aides importantes pour les directions d'intervention communales, les forces d'intervention et les autorités. Il s'est toutefois avéré au fil du temps que la population locale, les forces d'intervention et les organisations des autorités disposaient de connaissances véritablement approfondies et détaillées sur les effets d'événements présentant un risque pour la population, un savoir impossible à recueillir à l'aide de procédés techniques et encore inexploité, en partie du moins. Pour satisfaire ces nouvelles exigences, une méthode appropriée a été élaborée main dans la main avec le centre tyrolien de recherche «alpS».

Utiliser les connaissances locales

En 2010, la division Protection civile et protection en cas de catastrophe, rattachée à l'administration du land Tyrol, a lancé le projet de gestion des risques et des catastrophes à l'échelon de la commune et du land (RiMa-Comm). Cette initiative a permis d'identifier et de consigner les connaissances et les expériences locales que des particuliers ou des groupes ont acquises pendant des décennies souvent et de les mettre en relation avec des résultats disponibles d'analyses techniques. La prise en compte active et directe de détenteurs locaux de savoir non seulement améliore les résultats des modélisations et des analyses mais a encore pour effet d'accroître l'acceptation et donc l'utilisation de ces dernières.

Le pool d'information sur les risques a été mis à la disposition aussi bien des directions d'intervention communales que des organes ad hoc à l'échelon supérieur. Les responsables bénéficient dorénavant d'une base de décision net-

tement plus précise et solide, qu'ils peuvent utiliser en même temps que les résultats déjà disponibles d'analyses et de modélisations. Pour les événements concernant justement des pans assez étendus du land, cet avantage en termes d'information permet des décisions plus rapides et fondées dans les états-majors de crise.

Coopération avec le centre de recherche «alpS»

Travaillant depuis des années au développement et à la mise en œuvre de systèmes de gestion des risques auprès d'autorités et d'exploitants d'infrastructures critiques, le centre de recherche et de développement «alpS» établi à Innsbruck est devenu le partenaire local du projet. Un large éventail de projets de recherche lui a permis de réunir énormément d'expériences dans la mise en œuvre d'approches participatives de gestion des risques. De plus, la famille de produits ORTIS dote le centre des outils nécessaires pour représenter l'ensemble du «paysage du risque» d'un land. «alpS» a en outre l'habitude des contacts avec des autorités et des experts locaux. A la faveur de la coopération avec la division Protection civile et protection en cas de catastrophe, une subvention a été sollicitée au titre du programme INTEREG IV de l'Union européenne. La somme débloquée par le programme européen a permis de mettre le projet en œuvre sur l'ensemble du territoire, sans frais pour les autorités locales, dans le cadre d'une coopération fondée sur un partenariat public-privé.

Ateliers animés par des professionnels

Des ateliers animés par des professionnels sont indispensables pour réaliser une analyse globale des risques avec des experts locaux et pour obtenir une bonne qualité des résultats et du déroulement. Certes, ils accaparent nettement plus de temps qu'un relevé par sondage mais les aspects positifs d'un encadrement personnel et direct par des experts l'emportent. Plus de 3700 personnes ont pris part à plus de 300 ateliers dans 279 communes. Les participants sont des personnes ayant de vastes connaissances du territoire communal et des impacts de dangers potentiels vu leurs activités professionnelles, bénévoles ou privées. A côté des collaborateurs d'autorités communales (maires, forestiers, exploitants des installations d'eau, etc.) figuraient des membres d'organisations de bénévoles (sapeurs-pompiers, Croix-Rouge, commissions d'avalanches, etc.), des employés de l'armée, des fonctionnaires exécutifs ainsi que des représentants d'exploitants d'infrastructures critiques. Des particuliers ont aussi assisté à ces ateliers animés par des professionnels et consigné leurs connaissances et leurs expériences dans un système utilisé à l'échelon du land. La diversité des participants et de leurs intérêts constitue tout à la fois une chance à saisir et un défi à relever. L'exemple d'une commune touristique du Tyrol montre l'ampleur et les effets de ces différences (cf. encadré).

Chiffres, données, faits

- 300 ateliers réunissant 3700 participants dans 279 communes
- 6000 secteurs de risque traités: dangers naturels (50%), risques techniques (35%), autres risques (15%)
- La matrice de risque, la carte des dangers et ORTIS ont été remis à toutes les communes.
- Les connaissances locales ont été prises en compte pour les cas de crise et intégrées dans ORTIS.
- La prise de conscience des risques et l'acceptation des résultats ont été accrues.

Un guide a été passé en revue avec les participants, sous la conduite d'experts en gestion des risques. Les résultats de ce processus d'exposition de faits et de questions-réponses ont directement alimenté sur place l'outil logiciel basé sur le web ORTIS, un système dynamique d'information sur les risques et de gestion des risques. Chaque résultat a aussi été référencé dans l'espace. Au final, les autorités locales ont accès à une base globale de connaissances et à une carte de dangers en rapport. Cette approche a permis de tenir simultanément compte de deux aspects: d'abord, les connaissances implicitement disponibles des participants ont été consignées par écrit de manière structurée, archivées et préparées pour une utilisation par les directions d'intervention des communes, des arrondissements et du land. Ensuite, les résultats obtenus satisfont aux exigences de la loi tyrolienne sur la gestion des catastrophes en matière de relevé d'une «situation dangereuse et d'une évaluation des dangers».

Quelle suite au Tyrol?

La gestion des risques est non pas un événement mais un processus! C'est pourquoi le Tyrol s'efforcera ces prochaines années d'approfondir et de renforcer encore ce domaine thématique à l'échelon local. La méthode sera maintenue compte tenu des expériences extrêmement positives réunies avec le concept par ateliers, la prise de conscience accrue qu'il a provoquée et le très bon accueil réservé aux résultats. Mais les priorités seront déplacées à l'avenir et la définition de mesures mise en avant: sur la base des résultats des trois premières années, des formations à l'échelon du land, des exercices pratiques et des simulations seront organisés dès la mi-2013 main dans la main avec les communes tyroliennes. De la sorte, il devrait être possible de mieux utiliser les potentiels des états-majors de crise locaux et de gommer les éventuels points faibles. Et à l'avenir toutes les ressources pertinentes en termes de risque (population, machines, matériel, etc.) seront aussi gérées et centralisées dans le système d'information des risques ORTIS. Allié à une nouvelle carte interactive, ORTIS devient ainsi, au Tyrol, la plateforme d'information centrale pour la protection civile et la protection en cas de catastrophe – avant, pendant et après une situation de crise.

Marcel Innerkofler

Responsable de la centrale d'alerte du land, administration du land Tyrol, division Protection civile et protection en cas de catastrophe

Stefan Ortner

Vice-directeur, alpS

Andreas Koler

Responsable de la division Gestion des risques, alpS

Des résultats parfois étonnants

L'exemple d'une commune touristique du Tyrol de près de 3000 âmes, et comptabilisant plus d'un million de nuitées par an, montre les enseignements étonnants qui ont pu être tirés d'ateliers animés par des professionnels. Le débat sur l'approvisionnement en chaleur a fait apparaître que le réseau local de chaleur à distance était utilisé par la plupart des hôtels 4 et 5 étoiles. Le maire et le représentant du réseau de chaleur à distance pensaient que les hôtels pouvaient recourir à leur ancien système de chauffage (au pétrole le plus souvent) en cas de longue interruption de l'approvisionnement et que la cuisson était assurée par des fourneaux électriques. Un participant de 70 ans a signalé que son fils, directeur d'un hôtel spécialisé dans le bien-être, avait ôté son chauffage au mazout juste après le raccordement de son hôtel au réseau de chaleur à distance. Quelques coups de fil plus tard, force a été de constater que 90 % des hôtels n'avaient pas non plus d'alternative d'approvisionnement en chaleur et en vapeur. En cas de défaillance de la centrale de chaleur à distance, l'approvisionnement des quelque 6500 hôtes n'était donc plus garanti. La commune et «alpS» prennent actuellement les mesures qui s'imposent pour réduire les effets très critiques d'une telle situation.



Un atelier à l'échelon local.

Protection ABC

Troupes d'intervention rapide du LABORATOIRE DE SPIEZ

Les groupes d'intervention du LABORATOIRE DE SPIEZ, qui peuvent réagir rapidement en cas d'événement ABC, sont opérationnels depuis plus de 25 ans et n'ont cessé de s'améliorer, notamment par des exercices communs avec les partenaires étrangers.



Entraînement à Sonthofen (Allgäu, Allemagne): exercice pratique dans une usine d'armes ABC illégale fictive.

Depuis le début des années 80 déjà, le LABORATOIRE DE SPIEZ (LS) assume la fonction de laboratoire spécialisé de la Confédération pour les mesures de la radioactivité. Les moyens de mesure mobiles et l'organisation d'intervention du LS ont fait leurs preuves lors de la catastrophe de Tchernobyl en 1986 et se sont développés continuellement

depuis. De manière générale, Spiez peut appuyer à l'heure actuelle les éléments d'intervention de la Confédération et des cantons en cas d'événement radiologique ou nucléaire, par ex. en cas d'accident dans une centrale nucléaire, d'utilisation d'une bombe radiologique à des fins terroristes («bombe sale») ou d'accident lors du transport de matériel radioactif.

Groupe d'intervention du DDPS

Le groupe d'intervention pour les événements chimiques a été mis sur pied à la fin des années 90, à la suite des attentats au sarin, un neurotoxique, perpétrés en 1994 et 1995 par une secte japonaise contre la population de Matsumoto et Tokyo. Des acteurs non gouvernementaux avaient recours pour la première fois à un toxique chimique de combat à des fins terroristes. En réponse à cette nouvelle menace, le LS a créé un groupe d'intervention spécial pour les événements C. Sous le nom d'EEVBS (groupe d'intervention du DDPS), cette unité est prête depuis le 1^{er} janvier 2000 à appuyer les forces d'intervention cantonales dans le cadre de la maîtrise d'événements im-

pliant l'utilisation présumée d'agents chimiques de combat. Elle est composée de 20 membres, tous volontaires et professionnels issus du LS et du Centre de compétences NBC-DEMUNEX. Ses membres sont formés à la manipulation d'agents chimiques de combat et peuvent évoluer en toute sécurité dans une zone contaminée. Ils déterminent l'étendue et le degré d'une contamination et prélèvent des échantillons pour des analyses plus poussées au laboratoire d'analyse accrédité du LS. L'EEVBS offre également des conseils téléphoniques, 24 heures sur 24. Cette prestation est essentielle, puisqu'en cas d'attentat aux nervins, prendre les mesures appropriées dans les premières minutes peut s'avérer crucial pour l'évolution ultérieure de l'événement.

Afin de garantir la disponibilité opérationnelle des groupes d'intervention et l'actualisation de leur matériel, le LS participe depuis 2011 à des exercices communs organisés avec des équipes d'intervention professionnelles en Allemagne: chaque année, les membres du groupe C de Spiez s'entraînent avec des spécialistes étrangers (par ex. la Task Force analytique ATF) à l'Ecole de défense ABC et d'auto-protection de la Bundeswehr à Sonthofen. Lors de ces entraînements, les spécialistes ont à résoudre des tâches complexes exigeant l'équipement spécial de l'ATF et de Spiez, que des sapeurs-pompiers ne pourraient effectuer avec les moyens usuels dont ils disposent. Les exercices communs avec les forces d'intervention étrangères ont montré l'efficacité des concepts d'intervention et de l'équipement du groupe d'intervention de Spiez, et ont par ailleurs permis d'apporter de petites améliorations. Le LABORATOIRE DE SPIEZ s'emploie à développer et renforcer systématiquement la collaboration internationale, car les événements de grande ampleur dans le domaine ABC ne s'arrêtent pas aux frontières.

Le canton de Berne a tiré la leçon des crues de 2005

Conseils sur les dangers naturels pour les organes de conduite

Les organes de conduite et les forces d'intervention ont besoin de connaissances supplémentaires au sujet des dangers naturels. Le canton de Berne remédie à ce manque depuis 2011 avec la formation de conseillers locaux.

On le sait depuis longtemps: des interventions effectuées à temps permettent de réduire les dommages dus aux intempéries. Il faut toutefois que quelqu'un reconnaisse le danger. S'inspirant des services éprouvés d'alerte aux avalanches, le canton de Berne a engagé des conseillers locaux en dangers naturels. Ils connaissent les conditions locales, observent la météo et conseillent les décideurs locaux.

La formation des conseillers locaux en dangers naturels est l'une des mesures du projet WARN du canton de Berne. Ce projet poursuit au niveau cantonal ce que la Confédération a élaboré dans le projet OWARNA, qui vise l'optimisation de l'alerte et de la transmission de l'alarme. Les crues d'août 2005 sont à l'origine du projet.

En 2011, l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) du canton de Berne, en collaboration avec l'Office des eaux et des déchets (OED), a commencé à former les conseillers locaux en dangers naturels. L'objectif est que chaque organe (régional) de conduite dispose d'un spécialiste en dangers naturels qui est, en général, subordonné au chef du suivi de la situation.

Les conseillers en dangers naturels sont familiarisés avec les cartes des dangers locales. Ils doivent suivre la situation météorologique et avertir l'organe de conduite d'une éventuelle situation météorologique critique. En intervention, ils indiquent à l'organe de conduite et aux forces d'intervention comment un événement naturel peut se développer et quelles mesures peuvent être prises. A ces tâches s'ajoutent les conseils à l'égard des risques liés aux interventions. Avant et pendant l'événement, les conseillers locaux établissent une documentation simple de l'événement à l'attention de l'organe de conduite, des forces d'intervention et des autorités. Dans le domaine de la prévention, ils conseillent l'organe de conduite en matière de planification d'urgence.

Cours de deux jours

Adaptés aux différentes conditions topographiques, les quatre premiers cours ont chacun eu lieu dans une région différente du canton, notamment dans l'Oberland bernois et le Seeland. Comme en 2012, deux cours sont prévus en 2013. A partir de 2014, l'OSSM prévoit de n'organiser qu'un seul cours par

année. La matière du cours de deux jours est variée: météorologie, processus de danger, organisation et documentation de base. Il est aussi bien question de prévisions météorologiques, de situations hydrologiques dangereuses et de processus de pente que de carte des dangers, de plan d'urgence et de fonctionnement des organes de conduite. Le cours comprend également des exercices: lors d'un jeu de rôles fondé sur un scénario de dangers, les participants présentent la situation à l'occasion d'un rapport d'état-major.

Même si la formation de conseiller local en dangers naturels donne une bonne vue d'ensemble, les événements naturels se déroulent rarement comme dans un manuel. Les conseillers locaux peuvent donc avoir recours à des spécialistes du canton. Ils sont également en contact permanent avec le service cantonal spécialisé dans les dangers naturels, les services locaux pour l'aménagement et l'entretien des eaux et avec les spécialistes des cartes des dangers.

Pour plus d'information: www.be.ch/naturgefahren >
«Conseiller/ère locale en dangers naturels»



Participants sur le terrain dans l'Oberland bernois (à Hohfluh, au-dessus de Meiringen).

Révision partielle de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi)

Empêcher les abus en matière de versement d'APG

A l'avenir, la Confédération devra renforcer le contrôle des prestations fournies par les membres de la protection civile. Ce faisant, elle entend prévenir les irrégularités sur les plans des services effectués et des décomptes d'allocations pour perte de gain. La consultation a fait apparaître une majorité en faveur du projet de révision.

Une première mesure pour empêcher de tels abus a déjà été prise en 2010 avec l'introduction de contrôles de plausibilité au sein des caisses de compensation et de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP). S'inscrivant dans ce cadre-là, la révision partielle de la LPPCi prévoit d'élargir l'actuel Système d'information sur le personnel de l'armée (SIPA) aux données de la protection civile. Il sera ainsi possible de rassembler au niveau fédéral l'ensemble des données relatives aux interventions de la protection civile gérées par les cantons et de les vérifier selon des critères unifiés.

En outre, le cadre des interventions du personnel professionnel de la protection civile en faveur de la collectivité sera redéfini. Enfin, le projet de révision propose également certaines adaptations en matière de recrutement, de durée de l'instruction et de procédure de recours.

Appréciation inégale

La consultation a fait apparaître une majorité en faveur du projet de révision. Les cantons en particulier sont favorables à des précisions visant à empêcher des abus dans le versement d'APG. L'étendue des mesures prévues fait cependant l'objet de divergences. Certains cantons craignent en effet que leurs compétences soient réduites et les possibilités d'intervention de la protection civile par trop restreintes.

Le projet a été examiné par le Conseil fédéral après le délai de rédaction du présent numéro. Selon la planification, les Chambres fédérales devraient commencer à en débattre durant leur session de printemps 2013, de sorte que la révision partielle pourrait entrer en vigueur au premier trimestre 2014.

Révision totale de la loi sur la protection des biens culturels

Extension aux catastrophes et situations d'urgence

La révision totale de la loi sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé (LPBC), qui sera mise en consultation à la mi-mars 2013, prévoit d'en étendre le champ d'application aux catastrophes et aux situations d'urgence.

La LPBC a été mise en vigueur sous l'effet des destructions massives de la Seconde Guerre mondiale. Depuis, la situation relative aux dangers et menaces potentielles a fortement changé, dans la mesure où il faut aujourd'hui s'attendre en premier lieu à des catastrophes et situations d'urgence. Face à cette nouvelle donne, le champ d'application de la LPBC doit être élargi. Cette extension thématique doit déjà se refléter dans le nouveau titre de la loi: «Loi fédérale sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, de catastrophe et de situation d'urgence».

Nouvelles dispositions du droit international

En signant en 2004 le Deuxième protocole relatif à la Convention de la Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, la Suisse s'est engagée à se conformer à une nouvelle base du droit international public. Celle-ci comprend notamment la création de la catégorie «protection renforcée» et de la possibilité de mettre en place un refuge («safe haven»), c'est-à-dire un lieu destiné à abriter provisoirement des biens culturels meubles fortement menacés sur le territoire de l'Etat qui les détient. La LPBC doit être révisée en conséquence.

Suivi de la situation

Didacticiel récompensé

«Differenzieren können – nicht nur im Sachbereich Lage» (Pouvoir différencier: pas uniquement dans le Service Suivi de la situation): tel est le titre d'un moyen didactique développé par l'Office fédéral de la population (OFPP) en collaboration avec le Centre des médias électroniques (CME). Ce moyen d'instruction leur a valu une distinction en décembre 2012.

Lorsqu'un chef de suivi est confronté à un sinistre ou une situation d'urgence, il doit régulièrement évaluer le type d'événement ainsi que sa dimension et sa complexité. Pourtant, l'évaluation de l'événement dépasse le service de suivi de la situation. C'est quelque chose qui s'apprend. Le didacticiel poursuit cet objectif exigeant pour sept sortes d'événements: crue, carambolage monstre, braquage de banque avec prise d'otage, accident chimique, grande manifestation, attentat terroriste et tremblement de terre.

Dans le média d'instruction, les techniques audiovisuelles sont mélangées à des éléments interactifs. Chaque chapitre est introduit par une séquence filmée. Une animatrice guide les apprenants vers le transfert de connais-

sances pour chaque thème spécifique. Plusieurs modules permettent de suivre plusieurs déroulements possibles pour une même situation. Afin de favoriser la durabilité du cours de cadres Chef de suivi, les participants à la formation peuvent repartir avec le DVD-ROM: les thèmes qui y sont traités dépassent largement le contenu du cours.

Pour développer ce programme didactique, des spécialistes du Service Suivi de la situation ont collaboré avec les spécialistes en médias du CEM. En décembre dernier, la European Masterclass Community «corporate media» a décerné aux inventeurs la distinction «Auszeichnung für hohen Standard» dans la catégorie consacrée à la formation.

Personnel

Christoph Flury, nouveau directeur suppléant

Le Conseil fédéral a nommé Christoph Flury au poste de directeur suppléant de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) et de chef de la division de la protection civile à compter du 1^{er} janvier 2013. Âgé de 55 ans, Christoph Flury est entré en fonction le 1^{er} janvier 2013. Il assumait déjà la suppléance ad intérim du directeur de l'OFPP depuis mars 2012.



Après avoir terminé l'école normale à St-Gall, Christoph Flury a travaillé plusieurs années comme maître d'école primaire, avant d'obtenir une licence en histoire à l'Université de Fribourg en 1994. L'année suivante, il a rejoint l'ancien Office fédéral de la protection civile comme instructeur. De 1998 à 2003, il a été membre de la direction de projet du DDPS pour la réforme de la protection de la

population avant d'occuper la fonction de chef de la Section Stratégie. En 2007, il a été nommé chef de la Division Conception et coordination ainsi que membre du conseil de direction.

Avec la création de la Division Protection civile, l'OFPP souhaite souligner l'importance de la protection civile dans la structure même de l'Office.

Canton d'Argovie

Rolf Stäuble prend le commandement par intérim

Changement à la tête de la Section des affaires militaires et de la protection de la population du canton d'Argovie (AMB): le colonel Martin Widmer a pris sa retraite anticipée fin 2012, après 31 ans et 31 jours au service de l'Etat. Le colonel Rolf Stäuble, suppléant du chef AMB et com-

mandant d'arrondissement, dirige l'AMB depuis le 1^{er} janvier 2013 jusqu'à ce que la succession soit réglée. René Müller, actuel chef d'état-major cantonal de conduite, a également repris le commandement par intérim de l'EMCC.

Canton de Vaud: poste de commandement des opérations modernisé

Coordination garantie en cas de catastrophe

Centre névralgique d'une intervention en cas d'événement majeur, le poste de commandement des opérations (PCO) du canton de Vaud garantit, de façon permanente et en continu, la coordination des partenaires sécuritaires engagés. Situé dans les locaux de la Police cantonale, ce poste de commandement a été conçu et réalisé par la division Aide à la conduite (AIC) du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).



Opérationnel 24 heures sur 24, le PCO du canton de Vaud permet de conduire avec les mêmes infrastructures des opérations de police ou de coordination en cas de catastrophe

Fruit de la collaboration entre la Police cantonale et le SSCM, le poste de commandement des opérations (PCO) peut être utilisé aussi bien pour la gestion d'un événement de police que pour la conduite des opérations en cas de situation critique. Il est situé dans les locaux de la Police cantonale vaudoise afin de garantir la disponibilité immédiate des ressources. La Police cantonale assure en effet la conduite de tout

événement majeur dans les premiers instants avant d'être relevée par l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC).

Une refonte pour une meilleure cohésion

L'ancien PCO cloisonnait les partenaires sécuritaires dans leur secteur d'intervention. La nouvelle conception du poste de commandement permet désormais un échange d'informations rapides et identiques pour tous. Un aménagement en arcs de cercle, orientés face à un mur d'images diffusées en continu, garantit le flux de communications permanent entre les acteurs impliqués. Equipée de 28 postes avec ordinateurs, téléphones et appareils de radio, la salle rassemble, en cas de catastrophe, les responsables des secours médicaux, des pompiers, de la protection civile, de la police et des services techniques sous la direction du chef de l'EMCC qui coordonne les opérations. Un tableau de bord affiche l'état des interventions et de grands écrans diffusent des images per-

mettant d'évaluer la gravité et l'évolution de la situation. La doctrine d'engagement édictée par l'EMCC décrit l'organisation à mettre en place afin de maîtriser les situations sortant de l'ordinaire. Au fondement de la conception du PCO de la Blécherette, cette doctrine donne une vision, ainsi que des processus et des outils communs à tous les partenaires sécuritaires, pour être efficaces en cas d'événement exceptionnel.

Opérationnel en tout temps

Le PCO, opérationnel vingt-quatre heures sur vingt-quatre, a déjà été testé à l'occasion du Sommet de la Francophonie de Montreux en octobre 2010 et lors de la disparition des jumelles de Saint-Sulpice en janvier 2011. Plus récemment, il a servi, en raison du déclenchement de l'alarme météo de l'EMCC, à coordonner les opérations suite aux inondations et aux fortes pluies ayant touché le canton de Vaud début novembre 2012.

Le PCO assure une meilleure réactivité et une plus grande efficacité de l'ensemble des services de l'Etat et des intervenants au profit de la protection de la population. Le canton de Vaud est ainsi préparé à faire face à toute situation d'urgence.

Coordination dans le canton de Berne

Disponibilité accrue des organisations de protection civile

Le canton de Berne a introduit un système de disponibilité accrue pour les 34 organisations de protection civile bernoises, fonctionnant entre autres sur le principe d'une rotation. Cela permet une intervention rapide et simplifie la planification annuelle du commandant.

Le canton de Berne peut exiger l'intervention des organisations de protection civile (OPC). Au vu de la fréquence en hausse des événements nécessitant une intervention, comme les catastrophes naturelles, il a introduit le système de disponibilité accrue. Par «disponibilité accrue», on entend que 30 personnes astreintes à la protection civile (y compris les cadres) doivent être prêtes à intervenir dans les 8 heures, et 30 autres dans les 24 heures à compter du début de l'intervention. Il est prévu que chacune des 34 organisations de protection civile régionales du canton de Berne soit en état de disponibilité accrue pendant 14 jours tous les 18 mois environ. Le commandant des OPC peut ainsi prendre en compte cet élément dans la planification annuelle.

Le système a pour but de mettre en place sur les lieux de l'événement une aide efficace immédiate, de manière rapide, sans complications et sans travail administratif important. Selon Ruedi von Känel, chef de la Section Planification et intervention du Service de la sécurité civile (SSC) du canton de Berne, les membres de la protection civile sont rapidement disponibles tout au long de l'année, sans que des éléments de piquet des OPC ne soient prévus. Il faut uniquement que les membres de l'OPC, en particulier les cadres et les spécialistes, soient au courant d'avance des semaines de disponibilité accrue et qu'aussi bien l'alerte que la joignabilité soient garanties. Aucune démarche ni coûts supplémentaires ne seront engendrés.

Les coordinateurs de conduite du canton

Le SSC possède sa propre organisation de piquet disponible 365 jours par an pour apporter son soutien lors d'interventions en cas de catastrophe ou d'interventions d'urgence, ou pour les coordonner. La maîtrise de l'événement suit le principe suivant: ce n'est que lorsque les moyens de la région ne suffisent plus que l'organe régional de conduite civil, le commandement de l'organisation de protection civile ou une personne désignée par les autorités politiques communales ou régionales demande au

canton de plus amples moyens de la protection civile.

Lorsqu'un événement survient et qu'il nécessite une aide interrégionale, la Section Planification et intervention du SSC déploie l'OPC en état de disponibilité accrue. Au besoin, ce n'est que dans une troisième phase que les autres OPC interviennent. Avec ses spécialistes, le SSC soutient l'OPC en état de disponibilité accrue dès qu'il intervient.

Trois personnes du SSC sont disponibles pour des activités de coordination: le coordinateur de conduite 1 organise l'engagement des ressources supplémentaires de la protection civile. Le coordinateur de conduite 2 s'occupe des tâches logistiques comme les commandes de véhicule auprès de la Base logistique de l'armée, les réservations de logements, l'organisation de la subsistance ou du matériel supplémentaire requis. Le coordinateur de conduite 3 soutient au besoin l'organe régional de conduite civile. En plus du personnel du SSC, d'autres coordinateurs de conduite sont disponibles sur le terrain (recrutés parmi les organisations partenaires de la protection de la population).



En septembre 2012, l'OPC Gantrisch intervenait à Gasterntal après la crue de la Kander en 2011 pour des travaux de remise en état. A l'avenir, il devrait également être possible de mieux planifier des interventions rapides dans le canton de Berne.

Engagement de la protection civile soleuroise au Gigathlon 2012

1 manifestation d'envergure – 1000 jours de service

6000 gigathlètes se sont donné rendez-vous l'été dernier pendant trois jours pour se mesurer dans cinq disciplines. A l'occasion de cette aventure sportive unique, 270 astreints ont consacré 1000 jours de service au total, effectuant ainsi la plus importante intervention jamais effectuée par la protection civile dans le canton de Soleure.



La protection civile soleuroise préparant d'innombrables tentes en vue de leur remise.

Déjà plusieurs jours avant la manifestation, on apercevait partout des auxiliaires affairés dans leur tenue verte et orange. Dans la région qu'occupera un jour le nouveau quartier de la ville d'Olten «Süd-West», des voitures étaient acheminées dès le jeudi vers les places de stationnement prévues. Au centre sportif Kleinhholz – le cœur du Gigathlon 2012 –, d'innombrables tentes étaient déballées et prépa-

rées pour être remises aux participants.

Le vendredi, peu avant 16 heures, le lieutenant-colonel Franco Giori, commandant de l'organisation de protection civile (OPC) régionale et responsable général de l'intervention, ordonnait le service en continu. Pour cela, il a pu compter sur le soutien de 270 astreints de tout le canton. Pratiquement chaque OPC a fourni du personnel et du matériel. Au total, 1000 jours de service ont été accomplis, sous la pluie, sous une chaleur étouffante, après la grêle, de jour et de nuit. La protection civile a été affectée principalement aux domaines suivants: montage et démontage, subsistance, régulation du trafic et sécurisation du parcours.

Dans une interview, le commandant Giori avait expliqué que le Gigathlon 2012 servirait également à tester l'aptitude de l'organisation à fonctionner dans la pratique. Après avoir recueilli tous les feed-backs, il a pu proclamer avec fierté: «Je dirais que nous avons passé l'examen avec succès.»

Très grande adaptabilité

Le dimanche matin, une tempête de grêle s'est abattue sur la région de Wauwil, recouvrant le parcours d'in-

line-skating d'une couche blanche de grêlons épaisse de plusieurs centimètres. Sur place, les sapeurs-pompiers et des volontaires civils se sont démenés pour dégager le tronçon, avec le renfort ponctuel de membres du personnel de cuisine de la protection civile d'Olten, détachés et envoyés à Wauwil.

La veille également, il avait fallu faire preuve de souplesse. Des postes de sécurisation du parcours étaient prévus dès quatre heures et demie du matin. Quelques rares astreints sont entrés en service en retard ou ont fait défection. Heureusement, cela a été compensé par la grande majorité des personnes convoquées, consciencieuse, motivée et très disponible.

Nouveaux enseignements

Un engagement d'une telle ampleur permet également d'élargir son horizon. Peter Huber, responsable cantonal de la protection civile et chef de l'instruction, a recherché le dialogue avec les participants, recueillant non seulement des éloges mais également des idées d'amélioration. Il en a conclu qu'en cas d'urgence, une patinoire couverte se prêtait particulièrement bien pour l'enregistrement et le tri des personnes. En outre, il a reconnu que la protection civile pouvait sans autre se présenter avec davantage d'assurance. Contrairement à la plupart des autres organisations, la protection civile n'a pas été mentionnée par les officiels. Compte tenu de la prestation inestimable et valorisante constituée par les 1000 jours de service, la protection civile aurait toutes les raisons d'y prétendre à l'avenir.

Quoi qu'il en soit, le travail de la protection civile a été apprécié à juste titre. Et Franco Giori de résumer: «Il était réjouissant de voir avec quel sérieux, conscience professionnelle et discipline le personnel de la protection civile, à quelques exceptions près, a exécuté ses tâches.»

Formation dans le canton du Tessin

Une collision aérienne au-dessus de Lugano

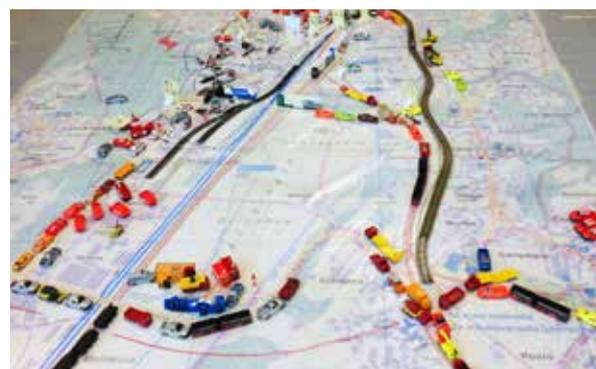
Un Jumbolino et un jet privé qui entrent en collision au-dessus de Lugano, des débris d'avions qui tombent sur l'autoroute et causent un accident de car faisant d'autres victimes et blessés: tel était le scénario catastrophe à l'origine de l'exercice organisé à la mi-novembre 2012 par l'état-major de conduite tessinois (Nucleo operativo di condotta NOC).

L'exercice, qui a eu lieu au centre de formation de la police cantonale à Giubiasco, avait pour but de vérifier les nouvelles structures du NOC, de consolider les synergies de collaboration entre les différents intervenants et d'affiner la technique de travail. Il était placé sous la responsabilité commune du lieutenant Athos Solcà, chef de la section Planification et engagement de la police cantonale, de la Commission technique de l'instruction dans la protection de la population et de l'OFPP.

L'intervention menée par des membres de la police cantonale, du corps des sapeurs-pompiers, des services sanitaires, de la protection civile et par du personnel de l'aéroport de Lugano-Agno, s'est déroulée sous la conduite du colonel Matthew Cocchi, commandant de la police cantonale. Y ont également participé les services industriels de Lugano (AIL), les CFF, la section cantonale Pro-

tection de l'air, de l'eau et du sol, la région territoriale 4, le Département cantonal des institutions et le médecin cantonal.

Outre les secteurs opérationnels des organisations partenaires, la cellule de communication de crise a en particulier pu être mise à l'épreuve. Un rapport final dans lequel seront recueillies les données et expériences acquises à cette occasion servira de base pour optimiser les structures d'intervention des partenaires concernés.



La direction de l'exercice a utilisé un modèle pour reproduire les événements.

Conférence latine de la protection de la population

Formation des spécialistes avec fonctions d'aide à la conduite

Une formation pour spécialistes, organisée conjointement par la Conférence latine de la protection de la population et l'OFPP, a eu lieu à Grangeneuve/FR à la fin novembre 2012.

Elle a été suivie par des professionnels provenant d'horizons très divers: médecine vétérinaire, agriculture, entretien des routes, géologie, chimie, énergie, économie, pharmacie et sismologie. Ces experts sont appelés à mettre leurs connaissances à la disposition des responsables cantonaux lorsqu'une situation extraordinaire l'exige.

Ces spécialistes en cas de catastrophe prennent régulièrement part à des cours sur la conduite mis sur pied par l'OFPP. Pour la première fois, une telle formation réunissait la grande majorité des spécialistes des organes cantonaux de conduite des cantons latins. Une soixantaine de participants se sont penchés pendant deux jours sur des

thèmes tels qu'épizooties, crues, tremblement de terre et panne de courant.

Cette formation s'est déroulée sous forme de quatre ateliers d'une demi-journée, consacrés chacun à un événement spécifique. L'éventail des thèmes traités s'étendait du déroulement de l'événement au processus de résolution du problème, en passant par la contribution des spécialistes au travail d'état-major et le rythme de travail de ce dernier. Outre l'objectif didactique, l'occasion s'est aussi présentée de tisser des liens interdisciplinaires et intercantonaux et d'échanger les expériences acquises lors d'événements extraordinaires.

Les débuts de l'Alliance des samaritains

Esmarch et Möckly: deux pionniers des premiers secours

L'Alliance suisse des samaritains (ASS) fête cette année ses 125 ans d'existence, l'occasion de rendre hommage à ses deux fondateurs, le chirurgien allemand Friedrich von Esmarch et le sergent-major des troupes sanitaires suisses Ernst Möckly.

Henry Dunant est sans nul doute la figure emblématique d'une vie au service de son prochain. Or, bien que moins connus du grand public, Friedrich von Esmarch et Ernst Möckly ont fait eux aussi œuvre de pionniers dans l'organisation concrète des premiers secours.

Friedrich Esmarch et les premiers secours

Fils d'un médecin du Schleswig-Holstein (land du nord-ouest de l'Allemagne), Friedrich Esmarch naît en 1823. Lui-même étudiant en médecine, il est l'assistant du célèbre chirurgien Ludwig Stromeyer. Dès l'obtention de son diplôme en 1848, il devient titulaire de la chaire de chirurgie. En 1854, il épouse la fille de Stromeyer et prend sa succession au poste de directeur de la Clinique universitaire de chirurgie de Kiel.

Le Schleswig-Holstein traverse alors une période troublée. Son travail en tant qu'assistant dans des hôpitaux militaires pendant la guerre opposant l'Allemagne et le Danemark entre 1848 et 1850 marque Friedrich Esmarch à tel point que la chirurgie de guerre, la traumatologie et les premiers secours seront bientôt les principaux axes de son activité professionnelle.

En qualité de médecin en chef de l'armée, Esmarch introduit des instruments de premiers secours simples dont certains sont encore utilisés aujourd'hui. Ainsi, il veille à ce que chaque soldat soit muni d'un petit paquet de pan-

sements et de bretelles en caoutchouc pouvant servir de brassards de garrot en cas d'hémorragies. C'est à lui que l'on doit l'écharpe triangulaire qui permet de soutenir le bras en cas de blessure et la poche à glace appliquée sur diverses parties du

corps pour les refroidir localement. Mais sa plus importante contribution à la chirurgie reste sans nul doute l'ischémie qui porte son nom, soit le clampage vasculaire de la racine d'un membre pour assurer l'hémostase lors des opérations.

Les samaritains: une idée anglaise

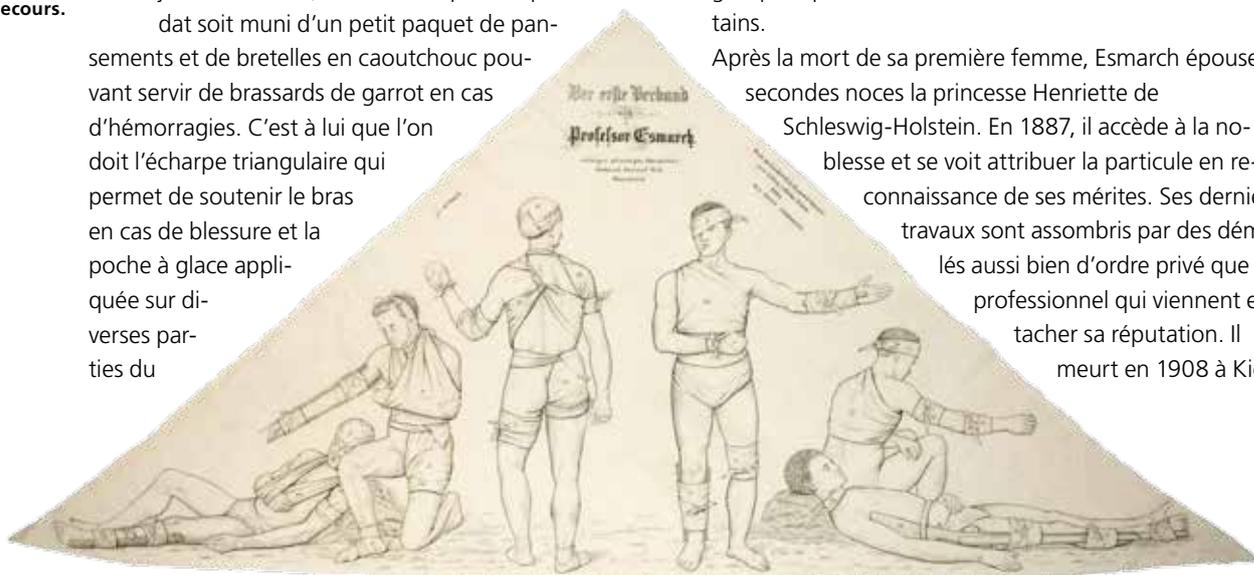
C'est lors d'un congrès auquel il assiste en 1881 à Londres que Friedrich Esmarch entend parler pour la première fois de la «St. John Ambulance Association» (Ambulance Saint-Jean). L'organisme anglais de bienfaisance, en place depuis 1877, tire son nom des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui se consacraient aux soins aux malades. S'inspirant alors de cette idée de former des bénévoles au service sanitaire, Esmarch organise début 1882 à Kiel les premiers cours de samaritains sur le continent européen. Il rédige même un guide de premiers secours destiné aux écoles de samaritains (Leipzig, 1882) qui sera tiré à 50 exemplaires et traduit en une douzaine de langues. Cet ouvrage de référence en matière de premiers secours servira à la formation des samaritains en Suisse.

En 1882, les élèves d'Esmarch fondent à Kiel une section de samaritains. Les cours de samaritains font bientôt des émules dans d'autres villes allemandes qui fondent elles aussi des sections de samaritains. En 1896, elles se regroupent pour fonder la Société allemande des samaritains.

Après la mort de sa première femme, Esmarch épouse en secondes noces la princesse Henriette de Schleswig-Holstein. En 1887, il accède à la noblesse et se voit attribuer la particule en reconnaissance de ses mérites. Ses derniers travaux sont assombrés par des démêlés aussi bien d'ordre privé que professionnel qui viennent entacher sa réputation. Il meurt en 1908 à Kiel.



Friedrich von Esmarch veillait à équiper chaque soldat d'une trousse de premiers secours.



Grâce à Esmarch, l'écharpe triangulaire devient un dispositif médical clé des premiers secours.

Ernst Möckly améliore la formation des troupes sanitaires



Ernst Möckly est à l'origine de deux organisations suisses: les sociétés de troupes sanitaires et les sections de samaritains.

C'est deux ans seulement après la création à Kiel de la première section allemande de samaritains qu'ont lieu les premiers cours de samaritains à Berne sur l'initiative d'Ernst Möckly. Ce dernier vient d'un tout autre milieu qu'Esmarch: né à Lausanne en 1856 dans une famille de six enfants, son père est un maître cordonnier originaire de Thurgovie. À 17 ans, Ernst Möckly doit reprendre prématurément le

commerce paternel. Mais celui-ci est vendu deux ans plus tard et la famille déménage alors à Berne. Ernst Möckly trouve un emploi dans une boutique orthopédique. Il y travaille pendant dix-sept ans, pour finir en qualité de gérant. Il se marie à l'âge de 21 ans, une union dont naîtront deux enfants. En 1893, Ernst Möckly entre à la Confédération où il travaille comme premier contrôleur des chaussures militaires au service de l'Administration fédérale du matériel de guerre.

À l'armée, Ernst Möckly est affecté aux troupes sanitaires. Depuis 1874, le service sanitaire est organisé en tant que troupe indépendante dont le personnel est composé de médecins, d'infirmiers et de brancardiers. Möckly suit d'abord le cours préparatoire de douze jours, puis fréquente l'école de recrues qui dure alors cinq semaines. Soldat sanitaire assidu, il devient sergent très jeune. La brièveté du service ne permet pas de bien former les soldats sanitaires, raison pour laquelle il s'engage en faveur d'une formation continue en dehors du service militaire. En novembre 1880, les soldats sanitaires de Berne fondent la première Société de troupes sanitaires et élisent le sergent-major Möckly président.

Les sociétés sanitaires ne suffisent bientôt plus pour dispenser les premiers secours lors d'accidents dans les usines ou les ménages. Il devient donc nécessaire de former des civils. Dans ses mémoires, le médecin bernois Robert Vogt décrit les débuts comme suit: «Le président de la société des troupes sanitaires de Berne de l'époque, le

sergent-major Möckly, est venu me voir pour me demander si, en ma qualité de médecin, je voulais bien l'aider à former chez nous aussi, des civils destinés à devenir des «samaritains», à l'image de ce que faisait, depuis un certain temps, le célèbre chirurgien Esmarch à Kiel, en Allemagne, selon l'exemple des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Angleterre. Il s'agissait de donner un cours succinct à des personnes ne disposant pas de connaissances préalables pour les rendre capables, même en tant que non-professionnels sur le terrain médical, d'apporter immédiatement les premiers secours ad hoc en cas d'accident jusqu'à ce que le blessé soit pris en charge par le personnel médical».

Premier cours de samaritain en Suisse

C'est à Berne-Länggasse en 1884 qu'Ernst Möckly organise le premier cours de samaritain de Suisse. Tandis que Robert Vogt, médecin, assure la partie théorique, Möckly et le sergent sanitaire Maurer se chargent de la partie pratique. La même année, Möckly organise des cours de premiers secours dans d'autres quartiers de Berne et l'assemblée constitutive de la Société de samaritains de Berne se réunit le 1^{er} janvier 1886. La première société de samaritaines voit le jour en 1887 à Berne.

Les sections de Zurich-Aussersihl, Neumünster, Bâle et Winterthur, ainsi que la section de Berne se regroupent le 1^{er} juillet 1888 à Aarau pour fonder l'Alliance suisse des samaritains. Les délégués élisent le docteur Robert Vogt comme premier président central et Ernst Möckly comme suppléant. En 1902, Ernst Möckly contracte une grave maladie des organes respiratoires dont il ne se remet jamais. Il meurt en 1905, à moins de 50 ans. Dans son rapport à l'occasion du jubilé de l'ASS, Robert Vogt écrivait: «Ernst Möckly est à l'origine du mouvement samaritain suisse et le principal fondateur de l'Alliance suisse des samaritains».

Eugen Kiener

Responsable de la communication, Alliance suisse des samaritains (ASS)

Le présent article se fonde sur la présentation des deux pionniers réalisée par l'historien Urs Amacher dans l'organe officiel «nous, samaritains».

Instruction FSSP

Apprendre à mener une discussion d'exercice

Un bon instructeur doit savoir enseigner sa matière ainsi qu'apprécier et discuter les exercices de manière à ce que les participants en tirent le plus grand bénéfice. Mais qu'est-ce qui fait la qualité d'une discussion d'exercice? Un nouveau module de formation de la FSSP montre comment optimiser le déroulement de cette partie de l'exercice et se sentir plus à l'aise.

Quel instructeur ou cadre ne connaît pas cette situation: une discussion d'exercice qui n'en finit pas, alors qu'elle était censée être brève. Les raisons sautent souvent rapidement aux yeux:

- l'exercice était techniquement trop difficile;
- la tâche était trop compliquée et formulée de manière peu claire;
- l'exercice était trop complexe;
- les conditions préalables n'étaient pas intégralement réunies.

Quoiqu'il en soit, la discussion de l'exercice, pour porter ses fruits, suppose des connaissances méthodologiques et un certain entraînement afin de pouvoir montrer clairement aux participants:

- les éventuels lacunes techniques dans leur travail;
- les progrès accomplis;
- les variantes par rapport aux solutions choisies.

Pour les cadres, l'accent porte principalement sur les erreurs de conduite et les lacunes méthodologiques.

Instruction à l'emplacement du corps

Une mauvaise discussion d'exercice tire en longueur, se perd en répétitions et contradictions et créer la confusion. L'ambiance devient électrique, négative. A l'inverse, quand la discussion est correctement menée selon les règles du feed-back, les participants à l'exercice ont la possibilité non seulement de voir quelles erreurs ils ont commises, mais surtout de développer – grâce à une critique constructive – leur confiance en soi et leur envie de se confronter à des tâches et des situations nouvelles. La FSSP donne cette formation destinée aux cadres directement sur place, auprès du corps de sapeurs-pompiers concerné. Ce cours, intitulé «Ausbilden! Feststellen – beurteilen – besprechen» («Instruire: constater, apprécier, discuter») n'est proposé pour l'instant qu'en allemand.

Informations complémentaires: www.swissfire.ch

Point	Rythme de conduite	Discussion d'exercice
Constater	<ul style="list-style-type: none"> – De quoi s'agit-il? – Focaliser sur la mission permanente. 	<ul style="list-style-type: none"> – Analyse des objectifs de l'exercice ou de la leçon. – Question: quel personnel (niveau, catégorie de personnes) doit maîtriser quoi à la fin de la séquence? – Concentrer l'observation sur le thème et sur les objectifs fixés.
Apprécier	<ul style="list-style-type: none"> – Faire l'appréciation des constatations. – Tirer les conclusions. – But: anticiper la suite des événements! 	<ul style="list-style-type: none"> – Repérer et définir avant l'exercice des points-clés mesurables pour chaque catégorie de participants. Ex.: <ul style="list-style-type: none"> - respect de prescriptions de sécurité importantes; - engagement ou manipulation décisifs d'engins; - succession correcte des opérations. – En déduire 2 ou 3 points par catégorie de participants, qui seront contrôlés lors de l'exercice. – Fonder ensuite la discussion de l'exercice sur ces critères pour obtenir un résultat constructif et durable.
Discuter		<ul style="list-style-type: none"> – La discussion obéit à la règle des 5 doigts. Elle <ul style="list-style-type: none"> - est structurée; - est positive et constructive; - suit les règles du feed-back; - est franche et compréhensible; - (ne) porte (que) sur ce qui a été «vu».

Comité de la FSPC: nouvelles structures prévues

«Nous voulons nous rapprocher de la base»

Lors de sa prochaine assemblée générale en avril, la Fédération suisse de la protection civile (FSPC) devra se prononcer sur une réorganisation proposée par son comité. Celle-ci prévoit la création de huit zones dont des délégués et des représentants composeront la conférence des zones. Cette réforme vise à élargir l'assise du comité et à le relier directement à la base.

Réuni l'été dernier pour discuter de la stratégie, le comité de la FSPC a constaté que les structures de l'association présentaient un certain potentiel d'amélioration. «Si elle a accès aux organisations de protection civile, la direction de la FSPC a cependant très peu de contacts avec la base, constituée par les personnes astreintes à servir», explique Daniel Enzler, membre du comité, pour motiver ce projet de restructuration. A l'avenir, le comité veut prendre davantage et plus rapidement en compte les désirs des astreints par l'intermédiaire des nouveaux délégués régionaux.

La FSPC est dirigée par des miliciens dont les ressources et le rayon d'action sont nécessairement limités. Par conséquent, de nombreuses régions doivent elles-mêmes organiser leurs activités. Avec la nouvelle structure, le comité aimerait savoir qui sont ses interlocuteurs à la base et où ils se trouvent, et réciproquement, souligne Daniel Enzler.

Délégués et représentants des zones

Selon la proposition du comité, le découpage actuel par régions doit encore être davantage affiné. Ainsi, les tâches de la FSPC pourront être réparties entre davantage de bras et de manière plus ciblée. Des commandants d'organisations régionales de protection civile pourraient être à la tête des huit zones définies et lancer sur place des activités sur mesure.

Les trois délégués de zone – un par région linguistique – siègeront au comité de la FSPC. Il ne devrait y avoir plus qu'un seul vice-président au lieu de trois. Les tâches des délégués de zone seront multiples: organiser la conférence de zones, préparer le programme des activités dans leurs zones respectives et assurer la communication du comité vers la base. Ils seront élus par l'assemblée générale sur proposition du comité.

Les représentants de zone mettront en route les activités dans leur zone et y associeront les OPC régionales. S'ils ne feront pas partie du comité, ces représentants participeront toutefois à la conférence des zones.

Information de la base par les commandants

Les nouvelles structures devront être véhiculées par les chefs des OPC. Ceux-ci auront pour tâche, au début des cours de répétition, de transmettre explicitement certaines informations à leur personnel. Ils seront libres de le faire sous la forme qui leur convient.

Le comité a conscience qu'il ne sera pas facile partout de trouver des personnes aptes à remplir les nouvelles fonctions. S'il ne devait pas parvenir d'emblée à recruter suffisamment d'intéressés, certains membres du comité devront cumuler les mandats. «Nous nous empressons de recruter les futurs titulaires depuis la fin de l'année dernière. Je suis convaincu que notre idée sera acceptée et que nous pourrions améliorer la situation par rapport à aujourd'hui», conclut Daniel Enzler. Les modifications de statuts nécessaires seront soumises à l'assemblée générale 2013.



Ils sont d'ores et déjà acquis aux nouvelles structures prévues de la fédération: le président de la FSPC Walter Müller (à gauche) et Daniel Enzler, membre du comité.

Timbre-poste spécial pour les 50 ans de la protection civile suisse

Pour marquer le jubilé de la PCI en 2013, la Poste suisse émet un timbre spécial «50 ans de Protection civile suisse». D'une valeur de 85 centimes, le timbre est disponible depuis le 7 mars 2013 dans tous les offices de poste.

Plus d'informations sur: www.poste.ch/philashop



Célébration du jubilé de la protection civile sur la Place fédérale

A l'occasion des 50 ans de la protection civile suisse, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), en collaboration avec les cantons, invite la population à des festivités sur la Place fédérale à Berne le 21 juin 2013. Le jubilé de la protection civile sera célébré dans le cadre

d'une grande manifestation sportive, le Championnat d'Europe VTT & Trial 2013, avec un programme attrayant destiné à un large public. Réservez donc cette date dès maintenant!

Manifestation du 125^e anniversaire de l'Alliance suisse des samaritains

Lors du week-end de Pentecôte, du 18 au 20 mai 2013, le plus grand nombre possible de Samaritains devraient se réunir à Tenero pour fêter les 125 ans de l'Alliance suisse des samaritains (ASS).

Au programme de la manifestation de trois jours, il n'y aura pas seulement le concours (JSS): on y trouvera aussi des postes techniques, ainsi que de nombreux postes

d'échange et postes sportifs. Les participants pourront également prendre part à une course d'orientation et à un exercice nocturne passionnant. Le clown Dimitri sera aussi de la partie le dimanche soir.

Plus d'informations sur: www.samaritains.ch

Rapport sur l'approvisionnement économique du pays (2009 à 2012)

L'approvisionnement est exposé à des risques dont la diversité, la complexité et l'imprévisibilité ont augmenté. Grâce à son large éventail de mesures, régulièrement adapté aux nouveaux défis, l'Approvisionnement économique du pays (AEP) est prêt à affronter les crises. Toutefois, on constate la

nécessité d'agir dans certains domaines. Ce sont les conclusions tirées du rapport sur l'AEP (2009 à 2012).

Plus d'informations sur: www.ofae.admin.ch > Documentation > Documents de référence

IMPRESSUM

Protection de la population 15 / mars 2013 (sixième année)

La revue *Protection de la population* est disponible gratuitement en Suisse, en allemand, français et italien.

Editeur: Office fédéral de la protection de la population OFPP

Coordination et rédaction: P. Aebischer

Equipe de rédaction: A. Bucher, Ch. Fuchs, D. Häfliger, M. Haller, K. Mürger, F. Simeon, H. Weber, N. Wenger

Contact: Office fédéral de la protection de la population OFPP, Information, Monbijoustr. 51A, CH-3003 Berne, téléphone: +41 31 322 51 85, e-mail: info@babs.admin.ch

Photos: couverture Keystone; p. 19 et 21 alpS; autres OFPP/mise à disp.

Mise en page: Centre des médias électroniques ZEM, Berne

Reproduction: les droits d'auteur sont réservés pour tous les textes et images publiés dans la revue *Protection de la population*. Toute reproduction doit être convenue avec la rédaction.

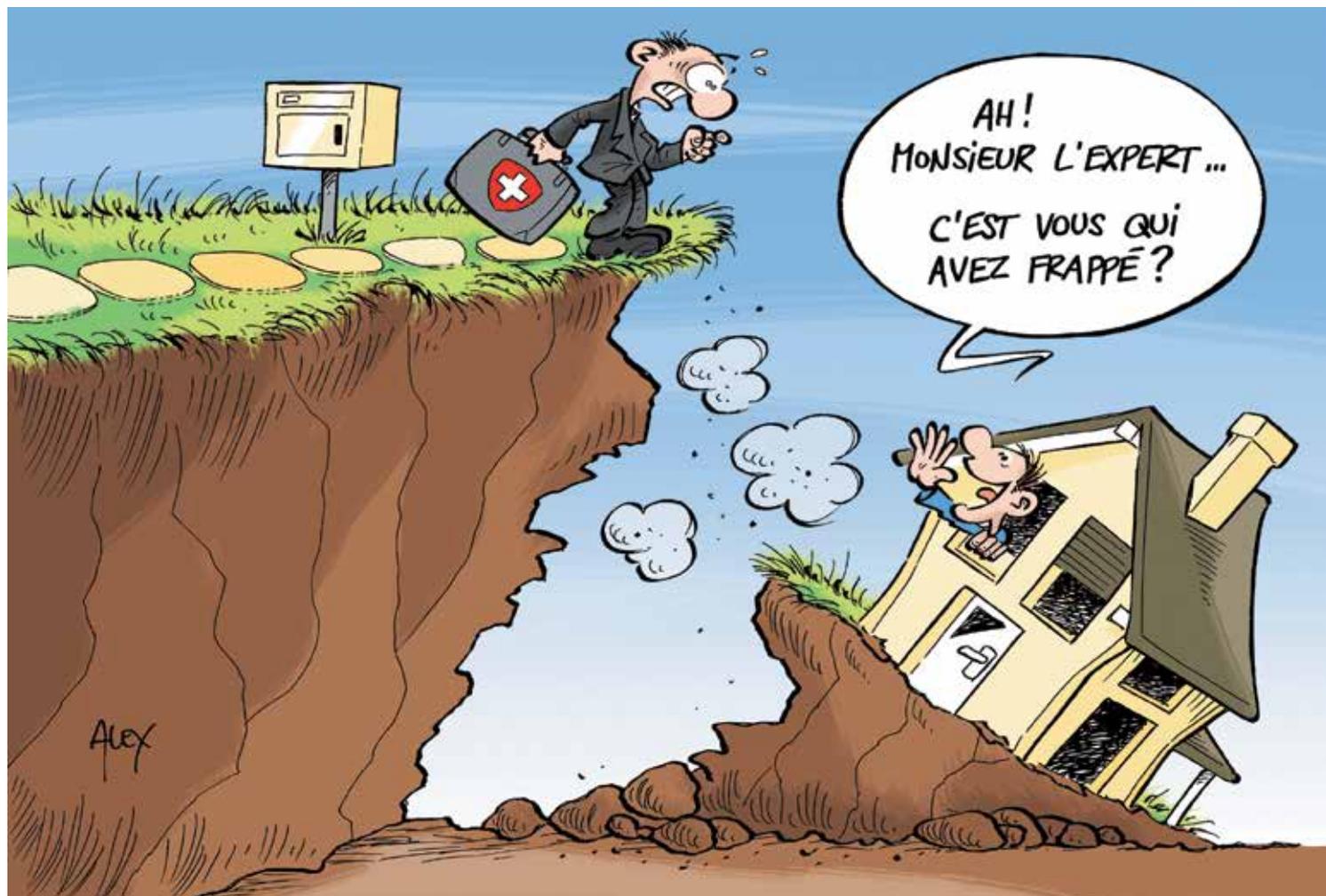
Tirage: allemand: 8500 exemplaires, français: 3500 exemplaires, italien: 1000 exemplaires

L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) est l'éditeur de la revue «Protection de la population». Cette revue n'est cependant pas une publication officielle au sens strict, mais plutôt une plate-forme. En effet, les articles ne reflètent pas obligatoirement le point de vue de l'OFPP.

Analyses des dangers dans la protection de la population

Vu par ALEX

ALEX dessine entre autres régulièrement pour le quotidien romand «La Liberté». Il vit dans la Broye fribourgeoise.



Prochaine édition
N° 16, juin 2013

Dossier

LES 50 ANS DE LA PROTECTION CIVILE SUISSE

Votre avis compte!

C'est avec plaisir que nous attendons vos réactions et suggestions pour les prochains numéros!

info@babs.admin.ch

Commandes

La revue de l'Office fédéral de la protection de la population OFPP paraît 3 fois par année en allemand, français et italien.

La revue peut être commandée au numéro ou par abonnement à l'adresse suivante:
www.protpop.ch ou info@babs.admin.ch



**«J'espère que, grâce à sa structure paritaire, cette
cinq ou sixième tentative de coordination entre la
Confédération et les cantons sera enfin la bonne.»**

André Duvillard, délégué de la Confédération et
des cantons au Réseau national de sécurité RNS

Page 4

«Nous devons envisager le pire tout en restant réalistes.»

Michel Sennhauser, responsable du service de la protection de la population à
l'Office de la protection de la population et de l'armée du canton de Thurgovie (ABA)

Page 11

**«Grâce aux analyses des dangers d'autres régions et des
cantons, nous savions que le processus d'élaboration est
tout aussi important que les résultats eux-mêmes.»**

Franz Bachmann, commandant du corps de sapeurs-pompiers de la ville
de Berne et chef de l'organe de conduite de la région Berne plus.

Page 16